This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A 408548

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRE

SUR L'ORIGINE

DES BELGES,

PRÉSENTÉ A L'INSTITUT DE HOLLANDE

Par M. JEAN-JOSEPH RAEPSAET,

Député au Corps Législatif pour le Département de l'Escaut, Membre de diverses Sociétés littéraires, à la suite de sa nomination de Membre correspondant de cet Institut, en 1810.

A GAND,

Chez D.e HOUDIN, rue dite Catalogne-straete.

AN 1811.

Digitized by Google

Digitized by Google

Vignaud
1.10.30

MÉMOIRE
SUR
L'ORIGINE DES BELGES.

L'ON sait que les sept Provinces-Unies, la Flandre, le Brabant, le Hainaut, le Namurois, le Limbourg, la Gueldre, le Luxembourg, les Archevêchés de Cologne, Trêves et Mayence sont reconnus pour Nations d'origine germanique, sous les noms de *Bataves*, *Canniefates*, *Frisons*, *Ménapiens*, *Morins* (1), *Eburons*, *Tungres*, *Taxandres*, *Ambivarites*, *Nerviens*, *Condruses*, *Pæmannes*, *Cærèses*, *Tréverois*, *Ubiens*, *Attuatiques*, &c. M.r Des Roches, dans son Histoire ancienne des Pays-Bas, incline à donner pour Patrie à toutes ces Nations, les îles de la Scandinavie, c'est-à-dire, la Suède, le Danemarck et la Norwège. Je ne partage pas son opinion : il me semble que la Scandinavie et les îles de la Baltique ont été peuplées vers le même temps et de la même

(1) L'on doute si les *Morins* sont Germains ou Gaulois d'origine. Leurs relations avec les Atrébates et leur commerce avec les Romains semblent les rapprocher des Gaulois ; mais leur langue et leur caractère semblent les devoir ranger parmi les Germains. J'aime à croire qu'il faut les ranger parmi ces derniers, et que la partie la plus voisine aux Atrébates avait pris des habitudes gauloises à raison de ses relations avec les Gaulois et les Romains.

Digitized by Google

manière que les Provinces Belgiques susnommées, c'est-à dire, par des peuples sortis des côtes du Pont Euxin, connues sous le nom de PALUS MÉOTIDES et les PANNONIES, comprenant, ce que l'on a appelé depuis, la petite Tartarie et la grande Hongrie jusqu'au Wolga en Moscovie.

Mon projet n'est pas de rechercher quels sont les peuples qui aient les premiers habité la Belgique. Cæsar et Tacite, d'accord avec les autres anciens, rapportent que ce sont les Gaulois qui, dans la suite, en ont été chassés par les Germains; mais quelle était cette Germanie? Il y en avait une proprement dite et une autre improprement dite; celle-ci s'étendait depuis le Danube par l'Elbe jusqu'à l'Océan, et remontant la Mer Baltique, se terminait par le Nord au Golfe de Finlande, d'une part, et de l'autre, à l'extrémité de la Laponie; *hic sueviæ finis*. La Germanie proprement dite comprenait les pays situés entre le Rhin, le Danube, l'Elbe et l'Océan ou Mer du Nord; cette distinction est fondée sur la description que Cæsar et Tacite nous ont laissée des pays d'outre-Rhin: tantôt ils appellent *Germains* tous les peuples d'outre-Rhin jusqu'aux Sarmates, et tantôt ils bornent la Germanie aux Suèves, et par conséquent à l'Elbe; ils lui donnent cette première étendue, lorsqu'ils en parlent, pour les distinguer des Gaulois et des Sarmates; et l'autre, lorsqu'ils veulent nous faire connaître celles de ces Nations qui, déjà vers le commencement de l'ère commune,

Tacit. de M. G. C. 45.

Digitized by Google

avaient des établissemens fixes dans les contrées voisines de la rive droite du Rhin, et qui delà ont commencé à faire des incursions dans les Gaules ou à repousser celles que les Gaulois entreprenaient de faire dans les pays d'outre-Rhin.

Ce n'est que de cette époque-ci que date la dénomination des GERMAINS (*Germani*); toutes ces Nations trans-rhénanes avaient chacune son nom particulier; mais à ce nom particulier, dit Tacite, l'on a nouvellement ajouté le surnom de *Germani* (1). L'étymologie de ce nom semble indiquer tout-à-la-fois la position topographique et le devoir de ces Nations; il n'en est pas d'autre, suivant moi, que celle de *Wermannen*, c'est-à-dire, *Nations chargées de défendre les frontières du pays. Ut arcerent*, dit *Tacite*, *Cap.* 28; car le mot *Land-Wer* ne signifie dans les Capitulaires, dans nos anciennes Chartes flamandes et dans toute l'Allemagne, que *la défense des frontières du pays;* et ces mêmes Chartes appellent les conscrits de la *Land Wer* et des *Heervaarten* ou Chévancées *Weerbaare-mannen;* ce qui signi- Tacit. de M. G. C. 2.

(1) Remarquons les paroles de Tacite : « Cæterum GERMANIÆ *vocabulum* recens et nuper *additum;* quoniam, qui primi Rhenum transgressi Gallos expulerint ac nunc *Tungri*, tunc GERMANI vocati sunt. » Il ne dit pas que l'on a *changé* le nom national de ces peuples, mais seulement qu'on y a *ajouté* (ADDITUM) le nom de *Germains*. Ce n'est donc qu'un *surnom* qu'ils se sont donné à eux-mêmes, *à se-ipsis invento nomine* GERMANI, dont les Romains ne comprenaient pas la signification, non plus que de *hertum* (*erde*, *aerde*), en latin *terra*. *Tacit.*, *Cap.* 48, et de bien d'autres qu'ils ont, de plus, mal écrits.

Digitized by Google

fie en flamand *hommes capables de défendre*, car *weeren* est *défendre* (1). Le Rhin faisait la limite frontière entre les Gaules et ces peuples d'outre-Rhin; les plus voisins étaient obligés de défendre cette frontière; ils devaient la défendre contre les incursions des Gaulois (2), et dans la suite, contre les Romains. On a donc *ajouté* au nom particulier de ces Nations frontières, le surnom de *Wer-mannen*, peut-être par opposition aux Nations de l'intérieur de la Germanie, que l'on trouve appelées *Suèves*, et que, dans le fait, on appelait peut-être en la langue du pays *Suevers* ou *Swevers*, c'est-

(1) « At nulla familiarior hujus litteræ *G* mutatio, quam » in *V* ac præsertim in *W* et *vicissim*. *Willelmus* et *Guillel-* » *mus* perinde scribuntur, et alia bene multa vocabula, quæ » passim occurrunt. » *Du Cange*, *Gloss. litt. G.*

« Somnerus in Gloss. Saxon. Franco-Gallico : semper *G* » vel *Gu* utuntur pro Saxonum et Germanorum *W*. » Du Cange, litt. *W*.

Cette étymologie se confirme parce que le mot *Germani* est nécessairement tudesque d'origine, puisque Tacite dit qu'ils s'étaient donné eux-mêmes ce nom : A SEIPSIS INVENTO NOMINE; or, le mot *Germani* n'est ni tudesque, ni allemand, ni flamand. Ainsi les peuples qui habitaient la Germanie proprement dite, avaient donné à ceux d'entre eux qui habitaient entre l'Elbe et le Rhin le *surnom* de *Weermannen*, puisque, par leur position, ils devaient nécessairement défendre le pays contre les incursions des Romains et Gaulois; mais les Romains ne comprenant pas ce mot, et employant la lettre *G* pour celle de *W*, ont latinisé le mot *Weer-mannen* par *Germani*.

(2) Non-seulement les Romains, en commençant par Cæsar, ont fait des incursions dans la Germanie, mais les Gaulois, avant Cæsar, en avaient faites. « Ac fuit anteà » tempus, cum Germanos Galli virtute superarent, *et ultrò* » *bella inferrent*, ac propter hominum multitudinem, agri- » que inopiam, *trans-Rhenum colonias mitterent*. *Cæs. de Bello* » *Gallico*, *Lib.* 6. »

Digitized by Google

à-dire, Nations *errantes*, *vagabondes*, *nomades*, tant parce que, suivant les deux pères de l'Histoire Belgique, ils détachaient tous les ans 100,000 hommes pour faire des excursions, que parce qu'ils n'avaient pas de demeures fixes. *Sweven*, en flamand, signifie *errer*, *parcourir*, *vaguer çà* et *là*; aussi ne demeuraient-ils jamais plus d'un an dans le même lieu. Cæs. de B. G., Lib. 4. *Ibid.*

C'est donc faute par les Romains d'avoir compris la signification du surnom WERMANNEN, qu'ils ont approprié en général le surnom de GERMAINS à toutes ces Nations Suèves, parce qu'elles étaient liées entre elles et qu'elles avaient les mêmes mœurs.

Cæsar et Tacite, après avoir placé les Suèves depuis le Danube par l'Elbe et par les deux côtes de la Baltique, jusqu'en Laponie et dans la Finlande, nous apprennent que tous ces peuples avaient la même langue, la même religion, les mêmes mœurs et les mêmes usages, à quelques différences près, que leur plus ou moins de proximité des Gaulois ou leurs relations avec des Nations civilisées avaient insensiblement fait naître. C'est une cause de différence dans les mœurs de ces peuples, que Cæsar fait remarquer souvent. (1) Le caractère national n'en demeurait pas moins le même,

(1) « Ubii, quorum fuit civitas ampla atque florens, ut » est captus Germanorum, *et pauló, qui sunt ejusdem ge-* » *neris, etiam cæteris humaniores; propterea, quod Rhenum* » *attingunt, multique ad eos mercatores ventitant, et ipsi,* » *propter propinquitatem, Gallicis sunt moribus assuefacti.* » Cæs. de B. G., Lib. 4.

Digitized by Google

et Cæsar regarde si bien ces Nations comme ne formant qu'un seul peuple (1), que sans fairè aucune distinction entre les Suèves du Danube et ceux de la Finlande et de la Laponie, il rapporte qu'ils sont tellement habitués aux rigueurs de la saison, que dans les pays les plus froids, ils ne se servent que de quelques petites peaux de rennes pour tout vêtement, et vont presque nuds; ce qui ne peut évidemment s'appliquer qu'aux Lapons et aux Finlandais, et nullement à ceux du Danubé et de l'intérieur de l'Allemagne.

Cependant Tacite regarde ces mêmes Suèves de la Finlande pour une portion des Germains du Rhin, parce qu'ils ont la même langue, la même religion, les mêmes mœurs, habitudes et usages.

Tacit. de M. G. C. 46.

Saint-Jérôme rapporte que les Galates de l'Asie parlaient la même langue que les Tréverois, à peu de différence près; mais que cette petite différence n'était que l'effet de la corruption dont toutes les langues se ressentent.

(2) Plutarque nous dit que les Nations qui

---

(1) « Atque in eam se consuetudinem adduxerunt, *ut locis* » *frigidissimis* neque vestitus, præter pelles, habeant quid- » quam, quarum propter exiguitatem, magna est pars cor- » poris aperta et laventur in fluminibus. *Cæs. de Bello Gall.*, » *Lib.* 4. » Et ailleurs, Lib. 6 : « Quod promiscuè in flu- » minibus perluuntur, et pellibus aut parvis *Rhenorum* te- » gumentis utantur, magnâ corporis parte nudâ. »

(2) « Unum est, quod inferimus et promissum in exordio » reddidimus; *Galatas*, excepto sermone græco, quo omnis » oriens loquitur, *propriam linguam eamden penè habere quam* » *Treveros*; nec referre, si qua exinde corruperint, cum et » Affri Phœnicam linguam non nullâ ex parte mutarint, et » ipsa latinitas et regionibus quotidie mutetur et tempore. » *Proœm.*, *Lib.* 2 *comment. epist. ad galat.*, *Tom.* 9, *p.* 174. »

Digitized by Google

ont formé le Déluge Cimbrique, 110 à 112 ans avant J.-C., n'étaient connues de personne, et que personne ne savait d'où elles étaient venues; cependant, que l'on croyait à leur haute taille et à leurs yeux bleus, qu'elles venaient de la Mer Baltique; qu'on le croyait d'autant plus, que les Germains eux-mêmes appellent les Cimbres VOLEURS. Il en est qui prétendent, ajoute-t-il, que la CELTIQUE s'étend en long depuis l'Océan et la Mer Baltique jusqu'au lac de Méotis, et en large, vers la Scythie du Pont-Euxin; que c'est de-là que toutes ces différentes Nations sont venues, non pas toutes à la fois et par une marche non interrompue, mais successivement et d'année en année; qu'ainsi se mettant en marche annuellement au printemps, elles ont parcouru tout le Continent de l'Europe; et bien que chacune porte un nom particulier, toutes, sous un nom commun, s'appelaient l'*armée des Celto-Scytes.* (1).

(1) " Modó nunciatum fuerat Iugurtham esse devictum, " cum rumores de Teutonibus et cimbris increpuêre; ferébatur eorum initio incredibilis colluvies, vireeque im- " minentium legionum; qui rumores tamen post minorés " vero sunt reperti, siquidem bellatores et armati trecenta " millia in agmine erant. Puerorum mulierumque longe ma- " jores catervas dicebantur secum trahere; hi agros quæ- " rebant, qui tantam multitudinem alerent, et oppida in " quibus sedes ponerent ac vitam agerent. Hos autem cum " nullum cum aliis haberent commercium, atque ex tractibus " venirent *longinquis*, nemo noverat, qui mortalium essent " *aut unde profecti*, nubium modo Galliæ et Italiæ incun.be- " rent; *ex corporum verò proceritate et cæsiis oculis maxime* " NATIONES GERMANICAS *conjectabant esse.* OCEANUM SEPTEN- " TRIONALEM ACCOLENTES et quod *Cimbros* Germani nominent " LATRONES; sunt, que celticam, longitudine regionis et

Digitized by Google

Plutarque parle de leurs incursions en Europe : Diodore de Sicile parle de leurs incursions, encore plus anciennes, en Asie. " Ceux „ des Cimbres, dit-il, qui sont le plus au nord „ et voisins de la Scythie, sont si féroces qu'ils „ passent pour des antropophages; leur force „ militaire et leur humeur sauvage sont si con„ nues, qu'il y en a qui croient que ce sont „ les mêmes qui, anciennement, ont dévasté „ toute l'Asie sous le nom de *Cimmeriens*, et „ que, par corruption du nom, on appelle „ CIMBRES; de tous les temps, ils ont passé „ pour voleurs, ils pillent et dévastent les „ terres des autres peuples; ce sont ceux-ci „ qui ont pris Rome. (1)

Les HUNS, suivant Grégoire de Tours, étaient aussi venus de la Pannonie. (2)

„ laxitate *ab Oceano et septentrionalibus plagis ad orientem* „ *versus lacum meotin vergere et ad Scythiam ponticam perti-* „ *nére*, atque *inde* illas commistas gentes : has domo egres- „ sas *non uno neque perpetuo impetu*, verum *quoquo anno* „ *semper porró progredientes* sub *ver*, arma circumferendo „ peragrasse continentem Europæ; quapropter etsi *diversa* „ *singulatim haberent vocabula*, *communi appellatione* exerci- „ tum *celto scythas* appellabant. „ *Plutar. apud Dom Bouquet*, *Recueil* des Hist. des Gaules, Tom. I, p. 395.

(1) " Ferocitate adeó excellunt *ad arctum remoti* et *Scythicæ* „ *finitimi* ut homines vorare dicantur; tam pervulgata autem „ est horum vis Bellica et feritas, ut qui *totam olim Asiam*, „ CIMMERII tunc appellati, incursationibus infestam reddi- „ derunt, *ii ipsi censeantur esse à non nullis*, qui paulum „ corruptâ per temporis longinquitatem voce, CIMBRI nunc „ vocantur; ex antiquo *latrocinüs dant operam*, quibus alio- „ rum *terras depopulantur*. Hi enim sunt qui Romam ce- „ perunt. „ *Dom Bouquet*, *Tom. I*, *p.* 369.

(2) « Igitur *chuni à Pannoniis egressi ut quidam ferunt*. *Greg. Tur. Hist. Franc. Lib.* 2, *c.* 6. » Ce qui n'était que tra-

Digitized by Google

Les ALAINS étaient anciennement une Nation très-puissante, et demeuraient au-dessus des sources de la rivière de JAÏK, qui est à l'est du *Wolga*, lequel prend sa source en Moscovie et se jette dans la Mer Caspienne; plusieurs autres Nations leur étaient soumises, telles que les NEURI, VIDINI, GELONES, AGATHYRSES; et toutes ces Nations portaient en commun le nom de HUNS; les ALAINS étaient confondus avec elles, et elles s'étendaient depuis les plaines de la Sarmatie et les *Palus-Méotides*, jusqu'aux montagnes voisines de l'Inde et du Gange. Les liaisons entre toutes les Nations de ce peuple Huns étaient si étroites, que tous les autres peuples ne les considéraient que comme une et la même Nation; les Chinois les confondaient même.

M. de Guignes, Hist. des Huns et autres Tartares occid. Tom. I, P. 2, p. 279 et 280.

Les VANDALES ou WANDALES étaient, suivant Procope, également originaires des Palus-Méotides (1), et cependant dans le cours du premier siècle, Tacite compte une Nation de VANDALES entre les Germains établis d'ancienneté sur le Rhin. (2)

---

dition du temps de Grégoire de Tours, est devenu aujourd'hui une vérité démontrée par M. De Guignes, *Tom. I, P. 2, p.* 351-355. Ces Huns étaient de la Nation des AWARES; ils avaient transmigré d'entre le Wolga et le Tanaïs, qui se jette dans les Palus-Méotides, et après avoir passé ce fleuve, ils s'étaient établis dans la Pannonie, d'où, plus tard, ils ont fait leurs incursions dans les Gaules.

(1) VANDALI *Meotidis paludis* ACCOLÆ, cum fame premerentur, *ad Germanos*, quos hodie *Francos* nominant, ad fluvium Rhenum se receperunt, tractis in societatem *Alanis* Nationè gothicâ. *D. Bouquet, Tom. I, p.* 586.

(2) « Quidam autem, *licentiâ vetustatis*, plures Deo ortos,

Digitized by Google

Il place une Nation de OSI sur les confins de la Bohême et de la Moravie, et il rapporte qu'ils parlaient la langue pannonienne (1); qu'ils avaient les mêmes mœurs et les mêmes usages que les Pannoniens. Au-delà des OSI, il place encore un grand nombre de Nations sur les rives du Danube, et il rapporte que les MARSIGNI et les BURII parlent la même lan-

Tacit. de M. G. C. 43.

C. 28.

» pluresque gentis appellationes, *Marsos Gambrivios, Suevos* » VANDALIOS adfirmant; eaque vera et *antiqua* nomina; cæ- » terum GERMANIÆ vocabulum recens et nuper additum. » *Tacit. de Morib. Germ. C. 2.* — *Cette licentia vetustatis* et cette prétendue origine divine annoncent assez que l'établissement de ces Nations dans la Germanie était déjà si ancien, que ces Nations avaient elles-mêmes perdu le souvenir de leur patrie primitive, et qu'à raison de cet oubli, elles s'en étaient formé une fabuleuse, à l'exemple de tous les peuples qui ont perdu le souvenir de la leur. Aussi Diodore de Sicile, Tacite, Plutarque et tous les autres écrivains anciens, en parlant de la transmigration de ces peuples, la rapporte à la plus haute antiquité, par le mot *olim* ou autres expressions équivalentes; tous conviennent que ces transmigrations se sont faites progressivement, et ces établissemens à la longue, et qu'il est par conséquent impossible de déterminer l'époque à laquelle ces transmigrations ont commencé. Cette époque est indifférente pour notre objet, puisque nous ne nous proposons que de rechercher si elles ont eu lieu, comment et quels sont leurs rapports avec l'origine des Nations Belgiques qui sont d'origine Germanique.

(1) « Gothicos Gallica, *esos Pannonica lingua coarguit non* » *esse Germanos.* » Tacit de M. G. C. 43. Ne croyons pas pour cela que la langue pannonienne était différente ou autre que celle des Germains; cette différence ne consistait que dans la diversité d'accent et de prononciation, qui a fait croire aux Romains, qui ne la comprenaient pas, que c'étaient autant de langues différentes. C'est ce qui a fait croire aussi à Cæsar, que les Belges, les Aquitains et les Gaulois avaient chacun leur langue particulière. Ajoutons à cela, que les Germains, par leur long séjour dans les régions du Rhin et par leurs relations avec les Belges, depuis plusieurs siècles, avaient déjà purifié leur langue, comme le prouve M. Des Roches.

Digitized by Google

gue et ont les mêmes mœurs et usages que les Suèves. C. 43.

Au cinquième siècle, Grégoire de Tours rapporte que, suivant la tradition commune, les FRANCS étaient originaires de la Pannonie, et que premièrement, avant d'entrer dans les Gaules, ils avaient demeuré sur les bords du Rhin. Greg. Tur. Hist. Franc. Lib. 2. C. 9.

Strabon, écrivain du premier siècle, rapporte que les Belges sont encore en tout semblables aux Germains, auxquels ils sont limitrophes, pour n'en être séparés que par le Rhin. (1)

Enfin, Pomponius-Mela prétend que les BELGES descendent de ces peuples, qui, trois siècles avant J.-C., demeuraient entre le Danube et la Norwège. Lib. 3. C. 5.

Voilà donc, en résultat, des peuples en Asie, sur la Mer Noire, dans la grande Hongrie, en Livonie, en Finlande, en Laponie, en Suède, en Norwège, en Danemarck, sur les côtes et dans les îles de la Baltique, sur le Danube et sur le Rhin, qui parlent la même langue et qui ont les mêmes mœurs, les mêmes habitudes et les mêmes usages que les Germains, suivant les témoignages réunis de tous ces anciens écrivains. Si c'en est ainsi, comme les Belges d'à-présent sont presque tous issus des Germains, il est permis d'en conclure qu'ils

(1) " Quales diximus superioribus temporibus, tales eos „ fuisse intelligimus in Germanorum adhuc durantibus con- „ suetudinibus; nam et naturâ et vitæ institutis, gentes hæ „ invicem similes sunt et cognatæ, confinem habitantes „ regionem Rheno divisam et pleraque inter-se similia ha- „ bentem. „ *Strabo*, *Lib.* 4, *p.* 298.

Digitized by Google

ont aussi la même origine. C'est ce que je me propose d'examiner.

J'aurai résolu le problême si je parviens à établir :

1.° Que toutes ces Nations ont anciennement, et à une époque d'antiquité indéterminée, demeuré dans la Pannonie ou grande Hongrie qu'arrose le Wolga, dans la petite Tartarie ou Palus-Méotides, et sur les côtes du Pont-Euxin ou Mer Noire; que, d'une part, leurs guerres continuelles avec les Tartares orientaux et les Chinois, et, d'autre part, la stérilité de ces régions encore à demi-désertes, ont donné lieu à des transmigrations nationales dont les unes se sont portées vers le nord, d'autres vers le couchant, et d'autres enfin vers l'Asie;

2.° Que celles de ces transmigrations qui concernent principalement notre objet, se sont faites par le Nieper et la Dwina, vers la Mer Baltique;

3.° Qu'arrivées à l'embouchure de la Dwina dans la Mer Baltique, elles se sont répandues les unes au nord dans la Livonie et l'Estonie jusqu'au golfe de Finlande; d'autres dans les îles de la Baltique, et de-là dans la Suède, la Norwège et la Laponie; et les autres, en longeant les côtes occidentales de la même Mer, et sans s'en écarter, sont venues jusqu'à l'Oder; que de-là elles se sont répandues, sous le nom commun de SUÈVES jusqu'au Danube, d'un côté, et de l'autre, sur toute la côte de la Baltique en Danemarck, jusqu'au Rhin, et enfin dans la Belgique, la Hollande et la Frise;

Digitized by Google

4.° A l'appui de cette origine commune, j'établirai l'identité de leur langue, de leurs mœurs et de leurs usages avec ceux des Belges;

5.° Enfin, je la confirmerai par l'identité des noms des lieux qu'elles ont *progressivement* donné à leurs établissemens jusque dans les Pays-Bas.

§ I.er

L'on voit assez par les textes de tous ces anciens historiens, que, par une tradition constante parvenue jusqu'à eux, toutes ces Nations Germaniques étaient réputées d'être sorties de la Pannonie et des Palus-Méotides, j'entends des régions voisines de la Mer Noire; mais ce n'était là qu'une tradition, qu'ils pouvaient d'autant moins vérifier, que le Nord était à peine connu aux Romains à cette époque. Cæsar et Tacite doivent cependant avoir eu quelques notions de la Laponie et de la Finlande, puisqu'ils étendent la Suévie jusque-là et qu'ils rapportent qu'à la férocité près, ces Suèves ont les mêmes mœurs, les mêmes usages, et parlent la même langue que les Suèves du Danube et les Germains. La Pannonie et le Pont Euxin étaient connus des Romains et ont été illustrés par l'exil d'Ovide; de-là Tacite a pû juger de la conformité de la langue des *Osi* avec celle des Aravisques de la Pannonie; mais tout en entrevoyant cette analogie et cette conformité entre ces Nations du Pont-Euxin et les Germains, il ne concevait pas comment elles s'étaient établies à une aussi immense dis-

Digitized by Google

tance. Tacite suppose bien qu'il doit y avoir eu une transmigration, soit des *Osi* en Pannonie, soit des *Aravisques* en Germanie; mais il n'ose pas l'assurer, *incertum est :* elle eût été, en tout cas, plus possible à une seule peuplade, et plus aisée, puisqu'ils demeuraient sur les confins de la Moravie et de la Bohême; mais que ces innombrables Nations des Germains et des Suèves ne formâssent que des colonies ou des peuples venus d'ailleurs, c'est ce qui lui parût tout-à-fait invraisemblable. "Eh

Tacit. de M. G. C. 2. „ quoi! dit-il, de tous les temps, les transmi-
„ grations se sont faites par mer et non pas
„ par terre; et comment ces Nations eussent-
„ elles pu y aborder par mer, tandis que rare-
„ ment aucun de nos vaisseaux ait osé entre-
„ prendre d'entrer dans cet Océan aussi im-
„ mense que dangereux? Et alors même qu'on
„ n'en eût pas été détourné par le danger de
„ parcourir une mer horrible et inconnue, quel
„ appas eût pu présenter la Germanie, pour
„ abandonner l'Asie, l'Afrique et l'Italie? Quel
„ est l'homme, si ce n'est pas sa patrie, qui
„ pourrait se résoudre à aller s'établir dans un
„ pays aussi laid, aussi froid, aussi triste et in-
„ culte? Je pense donc que les Germains for-
„ ment un peuple indigène, sans mélange d'au-
„ cun autre peuple et même sans mélange de
„ familles étrangères. „

Aussi, et d'après cette opinion, Tacite ne

De M. G. C. 37. fait descendre les Nations qui ont formé le Déluge Cimbrique, que des environs du Holstein. Ainsi la tradition existait, mais on la crut peu

Digitized by Google

vraisemblable. Mais ce qui n'était que tradition alors est aujourd'hui une vérité démontrée, notamment par M. de Guignes, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en son *Histoire générale des Huns, des Turcs, des Mogols et des autres Tartares occidentaux*, &c.

Il y prouve que les *Cimbres* étaient des *Huns* aussi anciens que les Chinois; que l'établissement de leur Empire datait d'environ 1230 ans avant J-C.; qu'ils étaient connus en Chine sous le nom de *Chan Yong* ou *Barbares des Montagnes;* qu'ils formaient un peuple composé de plusieurs Nations particulières, lesquelles, dans la suite, nous ont été connues sous les noms de *Huns, Alains, Vandales, Turcs, Mogols, Hongrois, Tartares;* que ces dénominations mêmes désignaient, en quelque façon, des peuples particuliers, et comprenaient sous ce nom commun plusieurs autres Nations, ainsi que nous avons déjà remarqué, d'après lui, que, sous le nom d'*Alains*, étaient compris les *Neuri, Vidini*, &c.; que les Tartares étaient divisés en orientaux et occidentaux; *que ceux-là sur-tout ont dévasté, pendant des siècles, la Chine*, et que leurs incursions continuelles ont donné occasion à la construction de la muraille de la Chine si connue; qu'après avoir été, à la longue, vaincus et chassés par les Chinois, les Tartares orientaux sont venus attaquer les occidentaux sur les côtes de la Mer Noire, et qu'après bien des guerres, ceux-ci ont succombé; que les vainqueurs et les vaincus, tous peuples *nomades*, ne pouvant sub-

Digitized by Google

sister ensemble dans des contrées aussi stériles, et les vaincus, trop attachés à la liberté, ne voulant pas se soumettre aux vainqueurs, *se sont retirés, les uns au nord vers le Wolga* en Pannonie, *les autres au couchant vers le Danube, et d'autres encore vers le midi et jusqu'aux Montagnes de l'Inde et les sources du Gange.*

Quoique ces transmigrations aient été successives, Pomponius-Mela fixe la grande transmigration à trois siècles avant J.-C., et cette époque, toute incertaine qu'elle soit, coïncide assez bien avec celle de 210 ans avant J.-C., à laquelle M. de Guignes fixe l'époque des plus grandes guerres entre les Huns (qui étaient aussi Tartares) et les Chinois.

Ainsi se vérifie la tradition de Diodore de Sicile, que ces Scythes, sous le nom commun de *Cimmeriens*, avaient anciennement dévasté l'Asie, savoir, la Chine.

Ainsi de même se vérifient tous les points de la tradition de Plutarque, qui proroge la Celtique jusqu'au Pont-Euxin, compose tout ce peuple de différentes Nations, ayant chacune son nom propre, et fait sortir de-là ces Cimbres, qui, après avoir erré sur tout le Continent de l'Europe, sont venus enfin prendre Rome.

Ainsi encore se vérifie ce qu'a dit Procope des Vandales : qu'ayant été chassés des Palus-Méotides ou Mer d'Asof, par la famine, ils sont venus s'établir chez les Germains du Rhin appelés Francs.

C'est

Digitized by Google

C'est aussi sur les mêmes motifs que Tacite fonde la présomption de la transmigration des *Osi* de la Germanie en Pannonie ou de la Pannonie en Germanie, savoir : l'amour de la liberté et le désir de trouver des contrées plus fertiles : " *quia pari olim inopiâ ac libertate, eâdem utriusque ripæbona malaque erant.* " Les mêmes besoins ont continué de subsister et de provoquer successivement des transmigrations nouvelles ; car lorsque CANDICH, chef de l'ambassade des *Awares*, proposa une alliance à l'empereur Justinien I, en 558, il lui dit qu'ils ne demandaient pour toute condition *que de leur abandonner une région fertile*, quelques présens et des pensions.

Tacit. de M. G. C. 28.

Deguignes, Tom. I, p. 353.

Enfin, c'est ainsi que se conçoit comment, au rapport de St.-Jérôme, les *Galates* parlaient la même langue que les Tréverois, attendu que la Galathie est située à l'orient de la Mer Noire et non loin de là, et que les Tréverois, en tant qu'issus des Germains, avaient une origine commune avec les Galates.

Ajoutons à tout cela que, suivant le baron de Puffendorf, *dans son Histoire de Suède*, et suivant M. Des Roches, Avocat général du Roi T.-C., *dans son Histoire du Danemarck*, toutes les anciennes Annales et Chroniques de ces deux peuples, en remontant jusqu'aux temps fabuleux, les font descendre des Cimbres venus du Pont-Euxin, et que différens lieux y conservent encore le surnom de *Cimbrisch* ou *Cimbrique*. Cette opinion de ces anciens annalistes et chroniqueurs Suédois et

Digitized by Google

Danois ne peut pas leur avoir été suggérée par les Romains, qui n'ont jamais pénétré dans ces deux pays; c'est donc un récit qui repose sur la tradition, devenue fabuleuse dans ses parties par l'effet de son antiquité même, et souvent, suivant la remarque judicieuse de M. de Puffendorf, par les expressions allégoriques et figurées dont se sont servis les poëtes et les prêtres payens dans leurs chansons, qui, chez ces peuples, au rapport de Cæsar et Tacite, ont été leurs premiers historiens. Le fond du récit n'en est pas pour cela moins vrai ni moins respectable.

L'on peut donc regarder comme démontrée la tradition qui subsistait chez les Romains du premier siècle de l'ère chrétienne, et qui s'est maintenue depuis, que les Germains et les Suèves, ou, en d'autres termes, les Germains improprement dits, sont en général originaires de la petite Tartarie ou côtes de la Mer Noire.

§ II.

Nous venons de voir, qu'obligés de chercher de nouvelles contrées plus libres et plus fertiles, les uns se sont répandus vers le Nord en Pannonie, les autres au Couchant vers le Danube, et d'autres enfin vers le Midi et les Indes.

Je n'ai à m'occuper que des premiers, puisque l'ancienne tradition faisait descendre les Germains proprement dits de la Pannonie, et la suite va le justifier.

Digitized by Google

Lorsqu'on entreprend la découverte de pays inconnus, soit dans la vue de s'y fixer, soit dans celle de les connaître, la boussole la plus sûre est le cours des grands fleuves; encore aujourd'hui, tous les voyageurs qui entreprennent des découvertes en Afrique et en Amerique se guident par le cours des grands fleuves, parce que leurs rives sont les plus habitées et offrent le plus de ressources. Si dans la transmigration des peuples de la petite Tartarie ou Tartares occidentaux, les uns ont pris le Danube, d'autres le Pont-Euxin pour boussole, ceux qui se sont jetés au nord vers la Pannonie n'en avaient d'autres à suivre que le NIEPER, lequel, en les guidant jusqu'à sa source, les conduisait jusqu'à Smolensko en Moscovie; mais n'y trouvant pas des terres plus fertiles, et rencontrant cependant à quelques lieues de-là les sources de la DWINA, dont le cours opposé leur indiquait une Mer inconnue au Couchant, et leur traçait une route vers un climat plus doux et plus fertile, ils n'ont pas pu hésiter de descendre ce fleuve, qui les a conduits, par les extrémités du grand Duché de Lithuanie et par les confins de la Livonie et de la Courlande, au Golfe de Riga, où il tombe dans la Mer Baltique.

Parvenus à la Baltique, quelques-uns se sont établis dans la Livonie et l'Estonie, jusqu'au Golfe de Finlande, d'où ils se sont répandus des deux côtés du Golfe et peut-être par la Finlande jusqu'en Laponie, si tant est

Digitized by Google

que d'autres n'y soient entrés par la Suède ; d'autres, et notamment le gros des Goths et des Alains, ont traversé la Mer pour s'établir en Suède ; les troisièmes, enfin, ont cotoyé la Mer Baltique par la Courlande, la Samogitie, la Prusse ducale et la Poméranie, jusqu'à l'embouchure de l'Oder ; mais arrivés à ce fleuve, ils se sont répandus, d'un côté, dans l'Allemagne jusqu'au Danube, sans entrer en Pologne, et, de l'autre côté, ils se sont étendus jusqu'au Rhin et à l'Océan, sous les noms particuliers de leur Nation respective de MARSES, QUADES, SAXONS, CATTES, FRISONS, &c. &c. d'où ils se sont successivement établis dans la Belgique, comme les *Cattes*, au rapport de Tacite, sont venus s'établir dans l'île des Bataves.

Tacit. de M. G. C. 29.

Cette transmigration des Cattes, de la Germanie dans l'île des Bataves entre le Rhin et la Meuse, nous fournit une remarque qu'il importera d'avoir constamment devant les yeux : c'est que les *Cattes* qui sont venus s'établir dans l'île ne comprenaient pas toute la Nation des *Cattes* ; ce n'en était qu'une partie (PARS), qui, à la suite d'une sédition domestique, s'était détachée de l'autre et y était venue former un établissement particulier (1). Quelquefois toute une Nation abandonnait ses demeures,

(1) « *Batavi*, donec trans Rhenum agebant, PARS CATTORUM, seditione domesticâ pulsi, extrema Galliæ oræ, » vacua cultoribus, simulque insulam, inter vada sitam, » occupavêre, quam mare Oceanum à fronte, Rhenus amnis tergum ac latera circumluit. *Tacit. Hist.*, *Lib.* 4, *C.* 12.

Digitized by Google

lorsqu'elle était continuellement inquiétée par ses voisins, et elle allait en chercher de nouvelles où elle pût cultiver ses champs en paix, comme le firent les *Usepètes* et les *Tenchtres*, qui passèrent le Rhin, parce qu'ils étaient toujours tracassés par les Suèves. Il est inutile d'apporter d'autres exemples, puisqu'on en trouve plusieurs dans Cæsar et Tacite : n'ayant pour toute richesse que leurs troupeaux, le plus ou moins de fertilité des terres à partager, et l'inégalité des partages devaient nécessairement faire naître des dissentions et entraîner des scissions; mais si ces animosités subsistaient encore, lorsque déjà ils avaient pris des établissemens fixes en Allemagne et sur le Rhin, on ne peut se dispenser de croire que les mêmes querelles aient eu lieu dans le long cours de leur transmigration du Pont-Euxin à la Baltique ; par suite, que les plus forts ont chassé ou subjugué les plus faibles, et que souvent une même Nation s'est vue partagée en factions, qui, sous des chefs particuliers, se sont séparées de la masse; factions que Cæsar, en entrant dans la Belgique, a trouvé encore subsistantes, et dont il s'est prévalu. Cæs. de B. G., Lib. 4.

Revenons à notre sujet : cette marche du Pont-Euxin à la Mer Baltique, et puis cette distribution d'établissemens ne se présentent d'abord que sous l'aspect d'une possibilité probable. Essayons maintenant de leur donner toute la certitude qu'il semble permis d'exiger raisonnablement dans la discussion d'un point d'une si haute antiquité. Je me réserve, comme

Digitized by Google

on a déjà vu par la distribution de mon sujet, de parler dans une section particulière de la conformité de la langue des Tartares avec celle des Flamands; cependant je dois anticiper ce point par un seul exemple, puisque c'est par les noms des lieux situés sur les rives du Nieper et de la Dwina que je dois constater la route que ces peuples ont suivie dans leur transmigration.

L'Ambassadeur de Busbeke, Seigneur de Busbeke près de Menin en Flandre, homme très-savant, fut envoyé, de la part de la Cour de Vienne, en ambassade à Constantinople, vers la fin du 17.e siècle : ayant toujours entendu dire que les Tartares de la Crimee parlaient la même langue, avaient les mêmes mœurs, la même physionomie et la même tenue que les Bas Allemands ou Belges, il trouva l'occasion d'en inviter un à dîner, et (1) voici ce qu'il en rapporte : " Il était de haute taille, „ et toute sa physionomie annonçait une sim„ plicité ingénue, de sorte qu'on l'eut pris

(1) " Tauricam chersonesium incolit gens, quam sæpè » audiveram sermone, moribus ore denique ipso et corporis » habitu originem Germanicam referre *(celui qu'il eut l'oc-* » *casion de voir)* erat procerior, toto ore ingenuam quam» dam simplicitatem præ se ferens, ut videretur Flander vel » Batavus; gens bellicosa; non habens libros; omnibus verò » dictionibus præponebat articulum *tho* aut *thé*. *Suit la série* » *des mots flamands susrappelés;* et, après : *le nom des nom-* » *bres : ita, tua tria, fyder, fynf, seis, seven*, prorsus ut » nos Flandri, &c., hi Gothi an Saxones sint non possum » dijudicare *Busbequii Epist.* 4. » — J'ai cru faire plaisir à mes lecteurs d'inserer ici le texte, que M.r De Roches n'a pas donné.

Digitized by Google

„ pour un Flamand ou Hollandais; cette Na-
„ tion est belliqueuse; elle n'a pas de livres;
„ il préposait à tous ces mots l'article *tho* ou
„ *thé :* il prononçait *brod*, pain; *huys*, maison;
„ *stal*, écurie; *wingaert*, vignoble; *regen*,
„ pluie; *silver*, argent; *korn*, blé; *fisch*, pois-
„ son; *hooft*, tête; *oogen*, yeux; *stern*, étoi-
„ les; *zon*, soleil; *maen*, lune; *wagen*, cha-
„ riot; *appel*, pomme; *komen*, venir; *singen*,
„ chanter. „ La langue des petits Tartares avait donc, sinon une parfaite identité, au moins une grande conformité avec le bas-allemand ou la langue flamande.

D'après cela, si ces peuples, dans leur transmigration de la Mer Noire, ont suivi le cours du Nieper et de la Dwina, nous devons rencontrer encore, le long de ces fleuves, les lieux de leur séjour appelés d'un nom qui annonce des traces d'une dénomination flamande. Ceci paraît d'autant plus naturel, que traversant des pays inconnus et la plupart déserts, et ne les passant que progressivement, *non uno impetu*, dans le cours de plusieurs siècles, ils ont dû nécessairement donner un nom aux établissemens plus ou moins fixes qu'ils formaient. Cette mesure était d'autant plus indispensable, que ces Nations, peu d'accord et jalouses entr'elles, aimaient tellement de s'isoler, que les individus mêmes ne souffraient pas de voisinage, et que chacun plaçait sa chaumière suivant son bon plaisir, près d'une source d'eau vive ou près d'un bosquet. Cependant les relations indispensables tant avec les Na-

Tacit. de M. G. C. 16.

Digitized by Google

tions voisines que de chacune avec ses Sections, exigeaient impérieusement des dénominations topographiques; et quelles autres eussent-elles pû donner à leurs établissemens, que celles que nous rencontrons dans nos pays avant la naissance des Comtés et Seigneuries héréditaires? La généralité d'un pays, appelée aujourd'hui Province, Duché, Comté, était appelée *Go*, *Gau*, *Gauw*, et en y préposant soit le nom de la rivière qui arrosait ce pays, ou tout autre nom distinctif quelconque, on déterminait la topographie de ce pays, comme *Henne-gauw*, *Bris-gau*, *Ooster-go*, *Wester-go*, *&c.* Il en était de même de nos villages d'aujourd'hui : avant la naissance de la féodalité, ils formaient une universalité de fonds appartenant en propriété à un propriétaire, et dispersés comme le sont encore nos propriétés; ce propriétaire habitait une Ferme dont toutes ses terres dépendaient, et exerçait sur tous les serfs et les hommes qui les exploitaient une justice *domestique* ou correctionnelle; la justice civile, qui était royale, fut usurpée dans la suite par ces propriétaires qui se l'approprièrent sur l'universalité de leurs possessions; de-là les Seigneuries et les enclaves : mais cette Ferme habitée par le propriétaire, que les Capitulaires et les Lois saliques appellent en latin VILLA CAPITANEA, VILLA INDOMINICATA, et que nos vieilles Chartes latines appellent HOBA, HOVA ou HOWA, s'appelait et s'appelle encore en flamand HOF, HOVE; la demeure même s'appelait HEM ou

Digitized by Google

HEIM ; en y préposant donc le nom du propriétaire, l'on désignait l'universalité des dépendances de la Ferme, comme l'on désigne encore aujourd'hui, par le même nom, le même village : il serait superflu d'en rapporter ici des preuves; le nombre des villages dans les Pays-Bas et en Allemagne, dont les noms se terminent en *hof*, *hove*, *hem*, est infini.

Mais il y avait des lieux qui ne dépendaient pas d'une VILLA ou Ferme, et qui étaient habités par des hommes libres ou des hôtes (HOSPITES); ce sont ces lieux, à mon avis, qu'on appelait LO et LOO, dont les noms se conservent encore dans LO, ville dans la West-Flandre; dans TESSENDER-LO, VEN-LO, WESTER-LO, &c. &c.

Nous avons, enfin, encore une autre dénomination topographique dans le mot *Roede*; telle que la *Roede* de Thielt, la *Roede* de Deynze, la *Roede* de Menin en Flandre : j'ignore si ce nom est aussi ancien que ceux que je viens d'avoir indiqués, mais au moins il est connu chez les Anglais sous le nom de *Rodd*, et il y signifie, comme chez nous, une circonscription de justice et d'administration; ce qui me fait croire que le mot *Gau*, *Go*, *Gow* ou *Gauw* signifiait, anciennement, la circonscription *territoriale* du pays, et les mots *Rod* et *Roede* la circonscription *politique* et *civile*. Du Cange, V. *Roda*.

Voyons maintenant si les lieux qui bordent le Nieper et la Dwina conservent encore des traces de ces terminaisons?

Or, en remontant le Nieper, nous trouvons

Digitized by Google

d'abord à son embouchure la ville d'OCKSAKOW située au confluent du BOG, et, suivant la carte de la Pologne, par Jaillot, *Ocksakow* s'appelle en langue du pays *Dziarkimenda*, ce qui me semble assez signifier *Dziarkimonda*, en flamand *Dziarkimonde*, *embouchure du Dziark ou Bog*; c'est ainsi que nous appelons encore toutes nos villes situées à l'embouchure des rivières, comme DENDERMONDE, ROERMONDE, RUPPELMONDE; ensuite se présentent KIOW, capitale de l'Ucraine; CZERNIHOW, capitale d'un Duché de ce nom; et puis MEISLAW, capitale du Palatinat du même nom : tous ces noms, en les décomposant par leur dernière syllabe *ow* et *aw*, annoncent une signification originaire de PAYS de KI, de CZERNI et de MEISL, comme ces villes sont effectivement encore les capitales du pays de leur nom.

Il en est de même des noms particuliers des villages qui bordent le Nieper; on y trouve KRYLOF, KANIOW, RYSZOW, &c., et dans la carte de la grande Russie, par Homann, ces noms de villages particuliers sont presque tous terminés par HOF et OF au lieu de OW, tandis cependant qu'il conserve la terminaison en OW et AW pour les villes capitales de district, tels que KIEUW, TSCHERNIGOW, MSCYSLAW; ce qui indique de sa part la distinction entre GO ou GAW et entre OF ou HOF que nous avons fait remarquer ci-dessus, d'après les anciennes Chartes flamandes entre PAYS et VILLE ou VILLAGE.

Digitized by Google

La même carte de Homann nous offre ensuite, ainsi que celle de Jeannot, un grand nombre de lieux dont les noms se terminent en ROD; et si ce mot, d'après ma conjecture, signifie la circonscription politique et civile d'un *pays*, d'un *pagus* que Tacite et Cæsar appellent CIVITAS, que dira-t-on de BELGOROD à l'embouchure du Niester dans la Mer Noire? serait-ce le PAYS ou CIVITAS BELGARUM, DE ROEDE VAN DE BELGEN? Mais laissons-là cette conjecture, qui aurait besoin, pour son développement, des preuves qui nous manquent, bien qu'elle soit appuyée par Pomponius-Mela, écrivain du premier siècle, qui dit que les terres septentrionales de l'Europe, depuis la région des Sarmates jusqu'à la Mer qui baigne les côtes de la Norwège, étaient habitées par des peuples Scythes, connus sous le nom de BELCAS. *Scythiæ populi incolunt*; ferè omnes in unum BELCÆ *appellantur*.

Il ne paraît pas que dans leur transmigration ils se soient fort éloignés des rives du Nieper; car, d'un côté, les hautes montagnes de la Moldavie et de la Pologne, et, de l'autre, celles de la Taurie et des pays aujourd'hui habités par les Cosaques, aussi des anciens Tartares, ne pouvaient pas offrir à des peuples vaincus, chassés et cherchant des terres plus fertiles, des appas pour y pénétrer, ni un asile assuré contre la poursuite des Tartares orientaux, leurs vainqueurs et leurs ennemis.

Comme je n'écris pas en esprit de système, mais uniquement pour coopérer aux recher-

Digitized by Google

ches d'un point si intéressant pour l'histoire de ma patrie, je n'attache pas plus de prix à ces apparences qu'elles ne méritent ; je conviens sans peine qu'elles n'en acquerront un quelconque que par *l'ensemble* des preuves, et sur-tout par les preuves de conformité de langue, de mœurs et d'usages, et par l'identité des noms de leurs demeures successives, à fur-et-mesure qu'ils avançaient.

Toutefois, passant de la source du Nieper à la source de la Dwina, nous trouvons, en la descendant sur les confins de la Lithuanie et de la Livonie, dans la principauté de Pleskow, un canton nommé *Quadasow*, qui me paraît signifier, sans faire aucune violence au mot, *pays des Quades*, peuple reconnu parmi les Germains du Rhin. En effet, il paraît qu'en partant des sources de la Dwina, ces peuples se sont peu enfoncés dans la Lithuanie, mais qu'ils ont pris leur route entre la rive droite de la Dwina et le lac de Pleskow, pour entrer en Livonie et en Courlande ; c'est au moins dans cet espace que l'on trouve beaucoup plus de lieux dont les noms se terminent en OW, OF et ROD, comme sur le Nieper, qu'on n'en trouve sur la rive gauche de la Dwina en Lithuanie.

Une autre remarque qui ne semble pas plus indifférente est, qu'à-fur-et-mesure qu'on s'approche de la Livonie, les noms des lieux terminés en OF, OW et ROD diminuent sensiblement en nombre ; et déjà même dans la Principauté de Pleskow, nous trouvons FIEBURG ;

Digitized by Google

mais dès les premiers pas que l'on fait dans la Livonie, la terminaison de tous les noms des lieux change; tous les noms sont absolument flamands, ils se terminent par BURGH (*bourg*), comme MARIENBURG, DUNEBURG, CREUTSBURG, &c.; par *dorp*, comme PAPENDORP, RUSDORP; par *hem*, comme UTTELSEM; par *hof*, comme JUNFERHOF, OSTENHOF, ADELENHOF, BYENHOF; par *rode*, comme ASKERODE; par *hausen* et *huse*, comme MARIENHAUSEN, KAKENHAUSE, NYENHUSEN; si les lieux sont situés sur une montagne, leur nom se termine par *berg*, comme ROMELBERG, STAKELBERG; un bourg est-il situé sur un lac, il s'appelle SWANEBURG (*bourg* des Cygnes); les chemins s'y appellent WEGEN, comme SEXWEGEN; les lacs, SÉE, comme LUBANSSÉE; les marais, MOERAS, comme SURATE-MOERAS, RAMIKA-MOERAS; les ruisseaux, BEKE, comme RUSSCHEBEKE; les embouchures des rivières, MUND, comme DUNEMUND et ANGERMUND; les dégorgemens des lacs, KAYLA, KYLE, en flamand KEÉLE, comme PALAKILA, PODERKYL, et en Esthonie, SALAKYLE; les bois, WOLD, HOLT, comme SEGEWOLD, BUCHOLT; enfin, nous avons trouvé près de Plescow le QUADASOW ou *pays des Quades;* un peu plus bas vers la Dwine, entre *Caltzenow* et *Laudon*, on trouve un lieu nommé MARSEN; et plus haut, sur les confins de la Livonie et de l'Esthonie, sur la Leddow, on trouve SALIS et RUGEN, tous peûples germaniques qui se trouvent établis,

Digitized by Google

pour laisser reposer leurs terres, faute de connaître la méthode de les enfumer. Mais ayant abandonné leur patrie stérile pour en chercher une fertile, et l'ayant trouvée, après des siècles, sur les bords de la Baltique dans la Livonie, leur but était atteint ; il ne s'agissait plus d'errer, il s'agissait de s'y fixer, de se partager les terres et les pâturages qu'on trouvait sous la main, et de s'associer par bourgs pour garantir ses propriétés contre l'invasion de nouvelles hordes et même contre ses voisins, que leur penchant national portait à faire des incursions sur les terres des autres pour les piller ; c'est pourquoi lorsque je parle ici de cette distribution de terres, de cette subdivision de propriétés et de l'établissement de ces bourgs, je ne prétend pas que toutes ces mesures aient été prises dès les premières années de leur arrivée en Livonie : rappelons-nous toujours que ces transmigrations ne se sont pas faites, comme le dit Plutarque, *uno impetu*, toutes à la fois, mais qu'elles se sont succédées pendant des siècles ; et qu'ainsi le même besoin qui a commandé ces mesures à tous les peuples qui sont passés de l'état de barbarie à l'état policé, les a dictées à ces Nations pannoniennes, dès qu'à la longue elles eûrent appris que les établissemens, qu'elles avaient enfin trouvés sur les bords de la Mer Baltique, ne pouvaient être ni stables ni paisibles, aussi long-temps qu'elles ne se seraient pas constituées en société.

Maintenant l'on peut juger d'après ce que les

Digitized by Google

sées jusqu'en Finlande et en Lapponie, et en-deçà commence la Germanie proprement dite qui allait jusqu'au Rhin. Mais les Suèves étaient aussi Germains, et à ce titre Cæsar et Tacite étendent la Germanie jusqu'en Finlande, que j'ai appelée pour cela la *Germanie impropre-ment dite*. Au surplus, ces Nations Suèves arrivées sur l'Elbe, et se succédant toujours l'une à l'autre, se sont avancées à-fur-et-mesure que les nouvelles étaient plus fortes, ou qu'elles-mêmes étaient attirées par l'espoir de trouver encore des terres plus fertiles; et une preuve de ce que j'avance est, que les UBIENS, avant d'être venus s'établir à Cologne, demeuraient dans le Duché de Bergh. Les Suèves les avaient attaqués longues années, pour s'emparer de leur pays; mais n'ayant pu les forcer à le quitter, ils les ont rendus tributaires. Les Tenchtres et les Usipètes ne furent pas si heureux: ils ont su résister pendant long-temps aux forces des Suèves; mais à la fin, dit Cæsar, ils en ont été chassés de leur pays, et obligés de se réfugier en-deçà du Rhin. Ces Nations se chassant donc les unes les autres, et toujours dans la vue de s'établir dans des pays plus fertiles, ont ainsi peuplé l'Allemagne jusqu'au Rhin. Les anciennes Annales de Gothland et du Danemarck s'accordent avec tout ceci, quant au fond: elles placent une transmigration des Danois dans la Prusse, dans l'Esthonie et dans la Wandalie, vers l'an 2667 du Monde; elles portent qu'en 483, la Courlande et la Suève étaient tributaires du Danemarck.

Cæs. de B. G., Lib. 4. Tacit. de M. G. C. 28.

Digitized by Google

Voyez Des Roches, *Histoire du Danemarck, Tom. I, p. 5 et 67.*

L'on voit assez, par cette époque, qu'il n'y a rien de certain à cet égard ; mais au moins on y découvre un fond de relation d'origine entre le Danemarck, la Suède, l'Esthonie, la Livonie, la Courlande et la Prusse, et que la population de ces pays s'est formée par transmigration.

Voilà donc comme ces Nations pannoniennes sont parvenues d'un côté jusqu'au Rhin, et de l'autre sur le Danube ; celles qui s'étaient établies dès les temps de Cæsar et Tacite au-delà de l'Elbe, n'ont été à peine connues des Romains que par le nom de quelques-unes de leurs Nations : on ne les désignaient communément que sous le nom général de SUÈVES ; mais celles plus connues, parce qu'elles étaient établies les premières sur le Rhin, avaient originairement la même patrie, et n'ont pu trouver d'obstacle sur la rive droite du Rhin, puisqu'au rapport de Cæsar, les extrémités de la Gaule étaient encore inhabitées à l'époque où les Cattes sont venus s'y établir, et en même temps dans l'île des Bataves entre Meuse et Rhin (1).

Après avoir suivi les traces de la transmigration de ces peuples des côtes de la Baltique jusque dans l'intérieur de l'Allemagne, reve-

(1) « Battavi donec trans Rhenum agebant, pars *Catto-*
» *rum* seditione domesticâ pulsi., EXTREMA GALLICÆ ORÆ
» VACUA CULTORIBUS simulque insulam..... occupavere. »
Tacit. Hist., Lib. 4, C. 12.

Digitized by Google

nons aux peuples de ces mêmes côtes pour en suivre les traces en Suède, en Danemarck et en Norwège.

Tacite ne parle pas du Danemarck ni de la Norwège; il ne parle que de la Suède sous le nom général de SUIONES *Suionum hinc civitates ipso in Oceano*, et par-là il nous fait assez connaître qu'il comprend toutes les îles de la Baltique indistinctement sous ce nom; mais en disant CIVITATES, il annonce en même-temps que ces îles sont habitées par divers peuples; car les Romains désignaient par le mot *civitas* toute une Nation collectivement. C'est ainsi qu'ils désignent les *Helvetiens*, les *Menapiens*, &c. par CIVITAS HELVETIORUM, MENAPIORUM.

Ce sont encore ces mêmes Nations pannoniennes qui ont peuplé la Suède, le Danemarck, la Norwège et les îles de la Baltique, comme elles ont peuplé l'intérieur de l'Allemagne, les rives du Rhin et cette partie de la Belgique connue sous le nom de PAYS BAS.

D'abord le nom de DANEMARCK n'est pas seulement flamand, en tant qu'il signifie la MARCHE ou extrême frontière des DANOIS; mais sous le rapport même de frontière, il indique que le corps du pays est situé en deçà, et conséquemment dans le Holstein. Lors donc qu'on rencontre sur la rive gauche de l'Elbe, au-dessus de Lawenburg, un lieu nommé DANELBERG ou MONT DES DANOIS, et que l'on se rappelle que les Suèves occupaient les bords de l'Elbe sans que Cæsar ni Tacite

Digitized by Google

aient pu nous apprendre les noms des Nations particulières des Suèves, il est assez probable que les *Danois* qui semblent avoir demeuré, en premier lieu, dans les environs du *Danelberg*, ont peuplé le *Danemarck* par le *Holstein*, puisque rien ne les en empêchait; et dès-lors leur pays était véritablement la MARCHE ou le MARC relativement à la Suède, déjà occupée ou occupée en même-temps par les Goths et autres peuples. Établis là, ils faisaient partie des CIMBRES ou CIMMERIENS, qui, suivant Diodore de Sicile, étaient venus des *Palus-Méotides* et ont envahi, dans la suite, les Gaules; car la barre ou banc de sable dans le Jutland en face du Golfe d'Aarbourg, s'appelle encore BARRE DES KIMMEN, et le Havre situé sur la pointe méridionale de la Suède près d'Ystad s'appelle encore CIMBRIS-HAM; la ville de WYBOURG a été appelée, pendant plus de 600 ans, CIMMERSBERG, et la CHERSONÈSE CIMBRIQUE comprenait le Holstein et le Jutland. Je n'ai pas besoin, au reste, de m'appuyer sur les noms flamands des places du Danemarck; car il est connu que le Danois, le Hollandais et le Flamand se comprennent l'un l'autre.

DesRoches, Histoire du Dan., T. 1, p. 1 et 83.

Quant à la Suède, il se peut que quelques-unes de ses côtes, voisines au Danemarck, aient été peuplées par les mêmes Nations qui avaient occupé le Danemarck par le Holstein; mais quant à l'intérieur de la Suède, il me semble plus probable qu'il a été occupé directement par quelques-unes de ces Nations pan-

Digitized by Google

les anciens nous ont appris du Déluge Cimbrique et de toutes les incursions et dévastations, que les Gaules et tout le reste de l'Europé ont éprouvé dans les neuf siècles suivans, de la part de ces Nations, combien elles devaient être nombreuses; et puisqu'elles se sont succédées toutes avec le projet de s'établir dans des pays plus fertiles, nous concevons sans peine que les premières n'ont pas pu toutes ensemble s'établir à l'embouchure de la Dwina sur les côtes du Golfe de Riga; que de nouvelles transmigrations ont dû lutter contre celles-là ou les chasser en avant, pour l'être, à leur tour, par des transmigrations subséquentes, et qu'ainsi les unes et les autres ont nécessairement dû ou s'avancer vers le Rhin ou se jetter de côté, soit dans la Finlande, soit dans la Suède, soit enfin dans l'intérieur de l'Allemagne.

Ce n'est pas là une conjecture : Cæsar et Tacite nous apprennent assez comment les unes chassaient encore de leur temps les autres; et l'exemple des CATTES prouve que même une partie d'une Nation obligeait l'autre à chercher d'autres demeures. Nous retrouverons tantôt ces peuples dans la Finlande, la Lapponie et la Suède; mais il importe de suivre, de préférence, ceux qui, en longeant les côtes de la Baltique, se sont portés vers le Rhin et vers le Danube.

A la gauche de la Dwina se trouvent la Courlande et la Semigalle; tous les noms y sont flamands : SELBURG sur la Dwina, AN-

Digitized by Google

GERMUND sur la Mer, SACKENHAUSEN, NEUWBURG, &c. Le nom même du Duché de Courlande en est peut-être la preuve la plus apparente, puisqu'un flamand ne se refusera guère d'apercevoir KEURLANDE ou KORLANDE dans CURLANDE, de KOREN, KEUREN, l'*u* se prononçant encore en Allemagne par *o*, et désignant ainsi une TERRE CHOISIE, ÉLUE, après l'avoir cherchée si long-temps; on écrit même indifféremment COURLANDE et CURLANDE.

Il ne paraît pas qu'ils se soient répandus dans la Samogithie; les bois et le défaut de rivières qui pûssent les conduire de la Mer dans l'intérieur d'un pays inconnu, peuvent les avoir empêchés d'y pénétrer; aussi ne trouvons-nous sur toute la côte maritime de la Samogithie, large seulement de 7 à 8 lieues, que trois établissemens qui, par leurs noms flamands, attestent leur séjour sur cette côte: ce sont PAPENSÉE, HELIGAW et POLANGEN; mais de-là nous les voyons se porter droit de MEMMEL à KONIGSBERG dans la Prusse ducale, toujours longeant la Mer sans s'arrêter dans les marais de l'embouchure de la *Niemen*, lesquels, à cette époque, n'étaient probablement pas habitables. La langue de terre qui y forme un vaste Port ou Havre se nomme encore CURISCHHAVE ou *Havre de Curlande*. Dans ce Havre, non-seulement tous les noms des lieux sont flamands, mais on y trouve une ville appelée ROSSITEN, comme on en trouve une exactement du même nom en Li-

Digitized by Google

vonie sur la droite de la Dwina; et toute cette partie de la Prusse entre ce Havre, la Mer et la Pregel, porte le nom de SAMLANDE, qui est un nom évidemment flamand.

Dès qu'on est passé la PREGEL, toute la Prusse ducale ne nous offre que des noms flamands, et nous y trouvons successivement une infinité de noms de lieux, les mêmes que nous avons trouvés depuis la Livonie jusqu'ici; identité qui fera le sujet d'un paragraphe particulier. Je ne puis pas m'empêcher cependant de placer ici, par anticipation, la rivière le BOG, comme on en trouve une du même nom dans la petite Tartarie, qui se jette à Ocsakow dans la Mer Noire.

Je passe la *Prégel*, et le premier Havre que je rencontre est la FRISSCHE HAAF ou *Havre des Frisons;* cette dénomination annonce ou l'ancienne demeure des Frisons ou le point de relations suivies entre ces deux pays. Eh! pourquoi pas la première? lorsque, sur les bords de ce Havre, on trouve FRANKENBURG, et plus loin, en remontant la *Prégel*, FRANKENAU, ROMERS-WALD, nom d'une ville et pays submergé de la Zélande, et HOLLANT, même, non loin d'Elbing?

Passons la *Vistule* pour entrer dans la Poméranie et pousser jusqu'à *l'Oder;* la diversité des noms des lieux nous indique qu'en longeant les montagnes de la basse Pologne, ils se sont concentrés entre ces montagnes et la Mer, comme ils l'avaient fait dans la Prusse ducale; apparemment que la Pologne ne leur

Digitized by Google

offrît pas tant d'appas que la côte maritime. Tous les lieux de la Poméranie conservent encore des noms flamands entremêlés de terminaisons en *ow*, comme ceux du *Nieper*.

Parvenus à l'Oder, tout annonce que d'ici ils ont commencé à se répandre dans l'intérieur de l'Allemagne entre l'Oder et l'Elbe, en remontant ces deux rivières vers leur source jusqu'aux frontières de la Moravie. D'un côté, rien n'indique qu'ils se soient enfoncés par la droite de l'Oder dans la Pologne, ni de l'autre, par la gauche de l'Elbe en Bohême, bien qu'ils paraissent s'être établis çà et là sur les rives de ces deux rivières. Des Gaulois même ont demeuré anciennement en Bohême, sous le nom de BOII, et en ont été chassés par les *Marcomanes*, que Tacite a pris pour une Nation particulière, faute de comprendre la langue germanique, mais qui, peut-être, était un nom commun de ces Nations des Suèves qui demeuraient entre l'Oder et l'Elbe, laquelle formait la *Marche* ou frontière des Suèves contre les Gaulois, tant qu'ils se sont étendus au-delà du Rhin jusqu'en Bohême; sous ce rapport, comme MARC signifie en flamand et en allemand FRONTIÈRE, et qu'on appelle le commandant de la frontière MARCGRAVE (Marquis), on devait appeler les hommes sous son commandement MARCMANNEN : ce n'était là qu'un surnom, et non pas le nom d'une Nation particulière. Parvenus jusqu'à l'Elbe, nous sommes arrivés jusqu'à l'extrême frontière des Suèves, dont Tacite recule les frontières oppo-

Tacit. de M. G. C. 28 et 42.

Digitized by Google

n'empêche pas qu'il s'en trouvât aussi sur les confins de la Norwège et de la Suède, puisque M. Des Roches, en son *Histoire du Danemarck*, *t. I*, *p.* 52, fait remarquer que la plupart des auteurs appellent WANDALIE toute la côte de la Mer Baltique depuis l'extrémité de la Livonie jusqu'à la Cimbrie, c'est-à-dire, jusqu'au Holstein, et par conséquent jusqu'à l'Oder, quoique, dit-il, il y demeurât une infinité de Peuples qui avaient chacun un nom particulier. Il suit de-là que le nom de WANDALES a été un nom général et commun, comme celui de HUNS, GERMAINS et SUÈVES; et puisqu'il était commun à tous ces peuples depuis la Livonie jusqu'à l'Oder, l'identité d'origine que nous leur donnons s'en trouve encore plus confirmée. Lors donc que l'on trouve les WENDALES sur les confins de la Suède et de la Norwège, dans ces vallées et sur ces montagnes en ligne directe de l'île d'ALAND, et qu'en Norwège, dans le gouvernement d'Aogerhus, on trouve les rivières de AALE et AA, et la vallée de ALING ou HALLINGDAL, il semble que ce sont là des traces assez probables pour y fixer aussi l'ancien séjour de quelques Nations ou Peuple des ALAINS et des WANDALES, qui avaient leurs relations sur les deux côtes ouvertes par la Mer.

L'on me permettra de dire à cette occasion mon avis sur l'étymologie des HÉRIE-DAL, DALE-CARLIE, SUDERMANIE, WEST-MANNIE et GASTRIK, provinces de la Suède : j'entends par HÉRIE-DAL la *Vallée des Seigneurs*

Digitized by Google

ou Grands (*Heeren dal*); par DALE-CARLIE, la *Vallée des hommes libres* (*Karles*, *Keerels*); par SUDER-MANNIE et WEST-MANNIE, les Cantons habités par les SERFS ou HOMMES (*Homines alicujus*); et par GAST-RIK, les Cantons assignés aux GASTEN (*Hospites* en latin du moyen âge, et en français HÔTES). Et que l'on ne croie pas que je tombe, par cette interprétation, dans un anacronisme, en appropriant à des temps d'une si haute antiquité des idées de féodalité auxquelles tant d'écrivains du jour n'ont supposé qu'une origine des 11.e et 12.e siècles; car Tacite nous apprend que les Suèves de la Suède avaient des Rois, *eoque unus imperitat*; qu'ils avaient des Princes ou Grands (*Principes*); qu'ils avaient également des SERFS, et que l'on y distinguait les rangs d'après les richesses, *est apud illos et opibus honos*. Il en était de même chez les Germains qui avaient été *Suèves* avant d'avoir des établissemens fixes entre le Rhin et l'Elbe; car si ce ne fut pas de ces Suèves et de ces Germains, d'où nous seraient venues ces distinctions des personnes et ces dénominations au moyen âge, de *Principes*, *Gravions*, *Homines*, *Servi* et *Hospites*? titres et dénominations qui sont passés dans les premières Lois nationales des *Saliens*, *Ripuaires*, *Alamans*, *Bavarois*, *Saxons*, &c. L'on comprenait sous le nom de GASTEN (*Hospites*) des Nations moins puissantes ou des Sections de Nations qui venaient se mettre sous la protection de plus puissantes, comme

Tacit. de M. G. C. 44 et 40.

Digitized by Google

sous le régime féodal, des VICI ou Cantons d'un Seigneur trop dur désertaient leur Seigneur (*Senior*) pour se réfugier sur les domaines d'un plus puissant et plus raisonnable. La DALE-CARLIE présente pour un antiquaire Belge une signification analogue, sans la moindre difficulté; car CARLE, en saxon, signifie comme en flamand un homme libre, et même un homme en général. On appelle un habitant des bois BUS-CARLE, un domestique HUS-CARLE, et pourquoi pas DALE CARLE un habitant des Vallées? Ainsi de même, les *serfs* ou *hommes* des Germains et des Suèves n'habitaient pas les mêmes pénates que leurs maîtres; on leur assignait des fonds, et toujours les plus éloignés de la demeure du maître, pour les cultiver pour leur compte, parmi une redevance en nature, et c'était là où leur servitude aboutissait, *et servus hactenus paret*. De-là l'étymologie des SUDER et WEST-MANNEN de la Suède au milieu des marais, entre les Goths d'un côté et les Alains et Wandales de l'autre, occupées par les serfs ou hommes, peut-être tant des Goths que des deux autres Peuples, qui ne souffraient pas la présence de leurs *serfs* (qu'il ne faut pas confondre avec *domestiques*), et qui les isolaient de leurs demeures par suite d'un préjugé qui est passé pareillement au moyen âge. Enfin, le GASTRIK, le Canton des hôtes, est également un usage passé au moyen âge, et devenu féodal à la naissance des Seigneuries, qui ne sont autre chose que la conversion de la personnalité du

Du Cange. I. KARLI.

Tacit. de M. G. C. 25.

Tacit. de M. G. C. 25.

Digitized by Google

séniorat en foncièreté, suite nécessaire du système de Charlemagne, qui avait converti la souveraineté personnelle en territoriale. Avant cette époque, celui auquel vous juriez fidélité était votre souverain, quand bien même vous habitassiez sur le territoire d'un autre; vous étiez son *homme*, et si celui de votre domicile exigeait service de vous, vous lui répondiez comme les féaux (*fidèles*) de Pepin et de Louis répondaient à Charlemagne : " *nous* „ *sommes les hommes de Pepin et de Louis.* „ Mais lorsque le séniorat fut devenu territorial et foncier, il fallut bien donner des fonds aux *hôtes*, ou ceux-ci devaient bien en donner à reprise, pour, à raison de ces fonds, se lier au Roi ou au Seigneur par fidélité et hommage; or, c'étaient ces fonds qu'on nommait les *terres des hôtes*, *terra hospitalis*, et naturellement, dans des pays déserts, on en assignait par Canton séparé, comme on l'a fait au moyen âge pour former les villes et villages. Donc puisque GAST, en flamand, est la même chose que HÔTE, le pays de GAST-RICK, et peut-être GAST-RINK (*Gyrus* du moyen âge), signifie convenablement *l'arrondissement assigné aux hôtes.*

Capitul. 3e. année. 811. C. 7.

Ces étymologies sont d'autant plus probables, qu'elles s'accordent parfaitement avec les notions sur l'état civil des Germains, que nous ont laissées Cæsar et Tacite, tel qu'il existait de leur temps; et comme à cette époque ceux de l'intérieur de la Germanie n'étaient pas encore policés, il est évident que cet

Digitized by Google

noniennes qui, à leur arrivée à l'embouchure de la Dwina, ou après y avoir été plus ou moins long-temps établies, auront passé du Golfe de Riga à la côte opposée de Suède.

De ce nombre sont les GOTHS, qui paraissent avoir occupé l'île de GOTHLAND en face du Golfe de Riga, et être passés de-là en Suède ; l'OSTRO et la WESTRO-GOTHIE, en face du Golfe de Riga, déposent encore de cette antique transmigration.

En face du Golfe de Finlande on trouve l'île d'ALAND, et la Gorge qui sépare l'île du Continent de la Suède s'appelle ALANS-HAF (Havre des Alans). Si l'on avait nommé les *Alains* ALAINI en latin, ou ALAINEN en flamand, je conviens qu'il faudrait faire quelque violence au mot ALAND pour y reconnaître les *Alains;* mais on écrivait ALANI en latin et ALANEN en flamand, comme l'on écrit encore; et dès-lors je ne trouve pas plus hasardé de trouver dans les noms de ALAND, ALANDS-HAF et ALANEN les étymologies de PAYS, HAVRE et HOMMES ou *Nation* de l'ALE, que de trouver dans GOTHLAND et GOTSCHE-SAND le PAYS et le BANC des GOTHS. Car rappelons nous que les Alains étaient des Huns, et que le nom de HUNS était le nom d'un PEUPLE que Tacite appelle GENS et qu'il distingue de NATION, parmi lequel les Alains formaient une Nation entre plusieurs autres; comme aussi que ces Nations elles-mêmes se divisant par factions, à raison de séditions domestiques ou autres mésintelligences, inévi-

Digitized by Google

tables sur-tout entre des Nations qui ne connaissaient pas ce que c'était d'obéir, les Sections assumaient un nouveau nom emprunté soit de leur chef, soit du lieu de leur nouvel établissement. Ainsi, parmi les *Vandales*, il y avait une Nation ou Section connue sous le nom de SILINGI ou SILINGEN. Or, nous trouvons dans l'Estonie, qui est un des points de réunion de ces Nations transmigrées, un lieu appelé ALE, situé à l'embouchure de la rivière d'*Assa*, laquelle se jette dans le Golfe de Finlande; donc, lorsqu'on trouve à l'embouchure de ce Golfe l'île d'ALAND, je n'aperçois aucune difficulté à reconnaître dans ce nom une Nation qui, après avoir été établie dans les environs de ALE, soit venue, en descendant l'*Assa* par le Golfe de Finlande, s'établir dans une des îles de l'Archipel de Finlande, la plus grande et la plus proche de la côte de Suède, et lui ait donné le nom d'ALAND ou ALE-LAND, comme les GOTHS ont donné le leur à l'île de GOTLAND, les RUGIENS à l'île de RUGEN, les FRISONS et les CURLANDAIS aux FRISCH-HAF et CURISCH-HAF, &c. Tout ceci devient d'autant plus probable, lorsqu'on voit sur la côte de la Suède la province d'ANGERMANIE, et sur la rive opposée en Curlande, la rivière l'ANGER et la ville d'ANGER-MUND qui indiquent non-seulement une colonie passée d'une rive à l'autre, mais bien sensiblement encore le nom de ANGER-MANNEN ou hommes venus de la rivière l'ANGER. A l'appui de cette étymologie viennent ensuite des motifs

DeBouquet, Tom. I, p. 615.

Digitized by Google

empruntés des noms et des relations des Nations qui ont laissé des traces de leur séjour en Suède.

Nous trouvons qu'en toutes les irruptions dans les Gaules, les ALAINS, les VANDALES et les SUÈVES étaient unis et confédérés, et presque toujours opposés et ennemis des Goths; nous trouvons de même que tant les peuples qui ont formé le Déluge Cimbrique, que les irruptions dans les siècles suivans, étaient sortis des îles de la Baltique, c'est-à-dire, de la Suède, du Danemarck, de la Norwège et des îles adjacentes, en s'associant, dans leur trajet par l'Allemagne, les autres peuples Suèves et Germaniques. Les Alains et les Vandales devaient donc occuper, à cette époque reculée, des pays assez voisins pour établir cette confédération entr'eux et pour se défendre contre les Goths mêmes.

Ceux-ci ne paraissent pas s'être étendus en Suède plus loin, d'un côté, que jusqu'au lac *Wener*, et, de l'autre côté, qu'aux confins de la *Sudermanie*; au-delà tout paraît nous annoncer le séjour des Alains, Vandales et Suèves dans la Suède; les deux premiers étaient également du peuple Suève, puisque Tacite fait aboutir la Suévie à la Mer Glaciale. Le WERMELAND était donc une Nation Suève, en l'on ne paraît pas pouvoir douter que ce ne soit cette même Nation ou quelques-unes de ses Sections ou Peuplades qui, plus tard comme la plupart des autres, se sont répandues dans l'intérieur de l'Allemagne et se sont fixées

Digitized by Google

dans le Marienbourg, où l'on trouve encore dans la carte de la Prusse, par *Senter*, les provinces de WARNIA et ERMELANDIA.

Si les Alains paraissent s'être portés de ALE en Estonie, par le Golfe de Finlande à l'île d'Aland en Suède, l'on peut en conjecturer autant des *Vandales;* car dans la Livonie, province limitrophe de l'Estonie, l'on trouve sur la rivière ASSA la ville de WENDEN, et dans le HERIE-DAL en Suède on trouve encore un lieu formellement nommé WENDALEN; or, l'on sait que ce n'est que par corruption que, sur-tout les Français, écrivent VANDALES, tandis que l'on a toujours écrit, et que l'on doit écrire le nom par un W. Je sais bien qu'entre *Wendales* et *Wandales* il y a de la différence d'une lettre; mais bien que cette petite différence ne semble pas forte après tant de siècles écoulés et tant de variété survenue dans les dialectes, il n'en est pas moins constant que le mot *dal* est un nom tout-à-fait flamand, signifiant VALLÉE, et que tous les pays confins entre la Suède et la Norwège étant qualifiés de *dal*, comme HERIE-DAL, DALE-CARLIE, OSTER-DAL, WESTER-DAL, GULBRANTS-DALEN, &c. &c., indiquent des pays de DALEN ou VALLÉES, distinguées par la préposition ou la terminaison des hommes qui les habitaient. On semble d'autant plus autorisé à décomposer également le mot WANDALES en WENDALES ou vallées des WENDES, que *le Duché de Wenden*, dans la Poméranie, s'appelle encore la WANDALIE; ce qui

Digitized by Google

cet état fut leur état primitif : on ne doit donc pas s'étonner de trouver cet état primitif dans leur établissement en Suède, parce que, suivant Tacite, la Suévie de Suède faisait partie de la Germanie, et avait les mêmes mœurs et habitudes que les Suèves de la Germanie.

La Lapponie (LAPP-LAND) faisait aussi partie des Suèves ; toute la Baltique est appelée par Tacite *MARE SUEVICUM*, et il place la Mer Glaciale immediatement au-delà des Suèves de la Suède ; toute cette pointe septentrionale de l'Europe était habitée, de son temps, par des peuples qu'il appelle *Peucini, venedi et Fenni ;* ces derniers sont les Finlandais, et Tacite les classe tous les trois parmi les Germains, parce qu'ils en parlent la langue et qu'ils en ont la religion, les mœurs et les usages : il faut donc bien leur assigner la même origine. Tacit. de M. G. C. 45. C. 46.

Les traces que je viens de rassembler de la route que ces Nations ont suivie depuis la Mer Noire jusqu'au Rhin, et de leurs premiers établissemens dans les Royaumes et dans les îles de la Baltique, d'une part, et dans l'intérieur de l'Allemagne, de l'autre, forment la première partie des preuves de l'identité d'origine de tous ces peuples ; mais pour en bien sentir toute la force dont elle est susceptible, il faudra avoir sous les yeux les cartes des pays par lesquels ils ont passé et où ils se sont successivement établis ; car en voyant dans la Lithuanie, la Samogithie, la Pologne

Digitized by Google

et la Bohême, que, dans la direction d'une ligne limitrophe, tous les noms des lieux sont flamands d'un côté, et ceux de l'autre tout-à-fait différens, et qui plus est, que ceux-là ne sont pas seulement flamands, comme le sont ceux des îles des Royaumes de la Suède, mais que la plupart sont *progressivement* les mêmes, il paraît impossible de ne pas reconnaître l'identité des Nations dans cette identité constante des noms des lieux. Mais cette identité et cette généralité de noms flamands doivent être sous les yeux pour pouvoir opérer la conviction qui en résulte.

Vainement m'opposera-t-on qu'il n'est pas permis de rapporter ces noms flamands à une si haute antiquité, puisqu'à cette époque la langue flamande n'existait pas encore : il est vrai qu'elle n'existait pas alors comme elle existe aujourd'hui; mais la langue tudesque existait alors; ces Nations parlaient le tudesque, et les Allemands l'ont parlé aussi; c'est de la langue tudesque qu'est dérivée la langue allemande, présentement si différente de la flamande, dont au 14.e siècle elle différait si peu; c'est aussi du tudesque que dérivent les langues saxone, anglaise, danoise et suédoise; et si, dans une série de tant de siècles, le dialecte en a tant varié, il a dû pareillement varier dans les noms des lieux comme dans les noms des choses. Lors donc que de nos jours nous rencontrons ce dialecte varié des noms des lieux, conforme au dialecte flamand, c'est une preuve de l'identité primitive de la langue

Digitized by Google

tudesque et de la langue flamande, et tout-à-la-fois une preuve de plus de l'identité d'origine de ces peuples; car en déterminant cette origine par l'identité de langue, de mœurs et d'habitudes, nous ne suivons que la méthode des deux plus grands historiens de l'antiquité, Cæsar et Tacite, qui, pour déterminer l'origine des Peuples, se sont déterminés par ces caractères. Passons présentement à l'examen de l'identité de la langue de ces Peuples.

§ III.

De l'identité de la Langue.

M. Des Roches, dans ses *Recherches sur l'ancienne Belgique*, a si bien traité cet article, que je pourrais me borner à renvoyer mes lecteurs à l'ouvrage de cet auteur; il y prouve que depuis la source du Rhin jusqu'à son embouchure, depuis la mer du Nord jusqu'au Pont-Euxin, et depuis l'Océan qui baigne les côtes de Flandre jusqu'à la Mer Baltique et au-delà, les peuples s'entendaient réciproquement et parlaient des dialectes peu différens les uns des autres. Cette différence de dialecte, suivant l'opinion générale des savans, ne prouve rien contre l'identité présumée de la langue de ces Peuples, ainsi que l'a remarqué aussi St.-Jérôme. Je me rappelle à cet égard que M. Deconinck, aujourd'hui Préfet du Département de Jemmapes, me montra à Paris, en 1804, un Édit de l'Évêque de Bamberg, du 14.e siècle

Dom. Bouquet, Præf. ad Tom. I, pag. xxxij.

Digitized by Google

(si je ne me trompe); cet Édit était tout flamand, sauf quelques mots qui commençaient déjà à se ressentir du dialecte allemand moderne.

En 1787, les Députés des États-généraux des Pays-Bas, qui avaient été envoyés à Vienne, virent dans la Bibliothèque Impériale une Bible très-ancienne, écrite en vieux saxon : les Allemands modernes ne la comprenaient pas, mais les Députés Flamands et Brabançons la comprenaient sans peine. Cette identité a frappé tous les antiquaires.

" Le savant Junius, dit M.r Des Roches, „ fait dériver de la langue gothique tous les „ dialectes teutons; il en fait sortir aussi la „ langue des Cimbres, conservée dans les mo„ numens runiques, le suédois, le danois, le „ norwégien et l'islandais : la langue anglo„ saxonne, fille de la langue gothique ou aussi „ ancienne qu'elle, dit-il, venant d'une mère „ commune, qui ne peut être que la langue „ primitive des Scythes, a donné naissance à „ l'anglais, à l'écossais, au flamand et frison; „ et des langues gothiques et anglo-saxonne „ est découlé le franco-téotisque, d'où dérive „ l'allemand. „

Quant à moi, je n'aperçois aucun besoin de faire dériver toutes ces langues les unes des autres à raison de leur conformité; il est plus simple, d'après ma manière de voir, que toutes ces langues n'ont formé originairement qu'une et la même langue, savoir, la langue scyte que parlaient les Tartares du Pont-Euxin;

Digitized by Google

qu'elles forment encore toutes et chacune cette même langue, mais que le dialecte en est changé à la suite de tant de siècles, par les nouvelles relations que ces Peuples Pannoniens ont contractées, soit avec les indigènes des pays dans lesquels ils se sont enfin fixés, soit avec les Peuples voisins; tout ainsi, comme encore aujourd'hui les Provençaux, les Languedociens et les Auvergnats parlent une langue différente de celle des autres parties de la France, quoiqu'au fonds ce soit la même. Cette différence se fait également remarquer d'une manière sensible entre le flamand, le hollandais, le frison et la langue de ceux de la Gueldre; cependant le fonds en est flamand.

Certes je préfère de voir dans ces diverses langues une identité plutôt qu'une simple conformité; car pourquoi aller chercher les dialectes des Teutons et des Cimbres dans la langue gothique? Les Teutons, comme les Goths, n'étaient que des *Nations* du *Peuple*, appelé depuis *Germains*. Ils avaient aussi habité primitivement les côtes du Pont-Euxin, et ont fait partie de ce Peuple dont les différentes Nations, avant leur transmigration vers le couchant de l'Europe, ont dévasté l'Asie sous le nom de CIMMERIENS; car ce n'est pas là le nom d'une Nation particulière, mais bien le nom de tout un *Peuple*, composé de diverses *Nations*, comme l'était celui des *Germains*. Ils venaient donc de ces mêmes lieux d'où sont venues ces Nations Pannoniennes, c'est-à-dire, de la Petite-Tartarie; et si les

Digitized by Google

Peuples de la Finlande, au rapport de Tacite, parlaient la langue des Germains; si nous Belges parlons encore la même langue; si les Suédois, Danois, Norwégiens et Islandais la parlaient et la parlent encore, puisqu'ils étaient aussi *Germains*, comme on a vu; et si, enfin, au rapport de l'Ambassadeur Busbecq, les Tartares de la Crimée parlent encore la même langue, quel besoin y a-t-il de faire dériver ces diverses langues de la langue gothique, et ensuite l'une de l'autre, plutôt que d'attribuer cette variété à la variation des dialectes d'une même langue, puisque nous avons sous nos yeux et dans notre propre langue cette même variation, qui n'est pas arrivée par dérivation d'une autre langue, mais par la corruption, qui résulte nécessairement des relations avec d'autres Peuples et de mille autres circonstances des temps et des lieux?

Cette identité de langue marque évidemment l'identité d'origine de tous ces Peuples; et puisque cette conséquence découlait d'elle-même des preuves rapportées par Monsieur Des Roches, il est difficile de concevoir comment tout-à-coup il s'arrête en si beau chemin, pour ne fixer le berceau des Belges que dans les îles des Scandinaves en Suède.

Ce système ne paraît pas du tout soutenable, après les preuves que lui-même a fournies de l'identité de la langue des Germains avec la nôtre, avec celle des Suédois et avec celle des Tartares du Pont-Euxin; car comment pourrait-on croire que les Germains eussent

Digitized by Google

été traverser la Mer Baltique pour aller s'établir en Suède avant de venir dans les Gaules, tandis que depuis la Livonie jusque dans la Baltique, et d'un côté jusqu'au Rhin, et de l'autre jusqu'au Danube, tous les noms flamands des lieux attestent encore en ce moment leur ancien séjour aussi bien que dans la Suède? Autant vaudrait-t-il dire que les Peuples des îles Scandinaves aient aussi peuplé toute l'Allemagne jusqu'au Danube, et que de toutes ces Nations transmigrées du Pont-Euxin à la Mer Baltique, aucune n'a cotoyé cette Mer; mais que tout nomades qu'elles fussent, toutes aient traversé la Mer pour s'établir en Suède. Au reste, il paraît que M.r Des Roches s'est laissé séduire par l'explication ingénieuse du proverbe suédois, *qu'au jour des Rois les jours sont allongés d'un pas de coq*, proverbe aussi connu dans la Belgique, mais, dit-il, qu'il ne se justifie qu'en Suède vers le 59.e degré de latitude septentrionale; d'où il conclut que ce proverbe nous est venu des Suédois. Mais les côtes de la Mer Baltique, situées entre les Golfes de Finlande et de Livonie, ne sont-elles pas à ce même degré de latitude? Ce proverbe ne nous a donc pas dû venir de la Suède; mais ces mêmes Peuples Pannoniens qui, arrivés sur ces Golfes, ont cotoyé la Mer Baltique pour arriver au Rhin et au Danube, l'ont apporté en Belgique et en Hollande, comme ceux de ces mêmes Peuples, tels que les Goths, les Vandales, les Alains et les Angermannen l'ont porté en Suède.

Digitized by Google

M.r Des Roches donne, parmi ses preuves d'identité de toutes les langues, l'énumération d'une infinité de mots et de phrases, que chacun y peut lire et qu'il serait inutile de répéter ici. Seulement, ajouterai-je, à ceux que nous fournit l'Ambassadeur Busbeck, que les Cosaques du Boristhène ou Nieper qui demeurent dans cette même Tartarie, appellent leur chef AT-MAN ou ET-MAN, comme HOOFD-MAN ou HOP-MAN en flamand; car *Ate*, en langue gothique, signifie *père* ou *chef*, comme il signifie encore *père* chez les Frisons. Les Cosaques appellent aussi leurs sarauts SHAKOS; il me semble y voir une analogie bien marquée avec le SAGUM des anciens Belges, qui, dans leur langue, s'appelait peut-être SACK, auquel les Romains ont ajouté, comme ils faisaient à tous les mots germaniques, suivant le témoignage de Tacite, une terminaison latine.

F. Junius Gloss. Goth.

Tom. I, p. 271.

M.r De Guignes dit que c'est la petite Tartarie qu'il faut proprement appeler le TURKE-STAN; il paraît que c'est bien là le TURKE-STAND en flamand, lorsqu'on voit que ses habitans sont appelés TURCO-MANNEN, deux noms évidemment flamands, dont le premier signifie le PAYS où SIÉGE DES TURCS, et l'autre les HOMMES de ce pays.

Ainsi, en résultat, les preuves de M.r Des Roches et le peu que j'y ai ajouté, d'accord avec l'opinion de tous les plus savans antiquaires, établissent assez que les Peuples du Pont-Euxin et les Germains, conséquemment les Belges qui en sont issus, parlaient originai-

Digitized by Google

rement la même langue, et que tous ceux qui en sont issus, tels que les Finlandais, les Moscovites, Lapponiens, Suédois, Norwégiens, Danois, Allemands, Frisons, Saxons, Belges, Anglais, &c., parlent encore la même langue, au dialecte près, lequel ne s'est différencié que par les mêmes causes, qu'il se trouve varié et qu'il se varie encore tous les jours entre les Provinces d'un même Empire.

§ IV.

De l'identité de Religion.

Nous avons vu que toutes ces Nations Pannoniennes étaient des *Huns*. La religion de ceux-ci, suivant M.r De Guignes, consistait en ce qui suit : " *A la première lune* de chaque année, tous les officiers, grands et petits, *tenaient une assemblée générale* à la cour du Tanjou, & y faisaient *un sacrifice solennel à la cinquième lune* (qui est celle du printemps); ils s'assemblaient à Lumtching, *où ils sacrifiaient au Ciel, à la Terre, aux Esprits et aux Ancêtres*; il se tenait encore une grande assemblée à Tai-Lin, *dans l'automne*, parce que les chevaux étaient alors plus gras, et qu'on y faisait en même-temps le dénombrement des hommes et des chevaux. "

Nous remarquons le même fonds dans la religion des Germains : selon Cæsar, ils ne connaissaient d'autres Dieux que le *Soleil*, le *Feu*

Digitized by Google

De B. G. Lib. 6. et la *Lune*; les Suèves, selon Tacite, qui De M. G. C. 40. étaient Germains, adoraient tous la TERRE comme la *mère commune*, et ils l'appelaient, dit-il, HERTUM; c'est là encore une terminaison latine ajoutée à *herde*, *erde* ou *aerde*, De M. G. C. 9. qui signifie *Terre* en flamand. Tacite rapporte que les Germains rendaient leur principal culte à Mercure : c'est là encore un point sur lequel on doit être en garde contre les dénominations que les Romains ont données aux personnes et aux choses des Germains. Le quatrième jour de la semaine était, chez les Romains, le jour de Mercure; les Germains et les Goths fêtaient aussi le quatrième jour, non pas en l'honneur de Mercure, mais en l'honneur de WODEN ou ODEN : la preuve en est qu'au sixième siècle, les Suisses adoraient encore leur WODEN; mais Fleury, His. Ecclés., liv. 33, n.° 7. les uns le prenaient pour MARS et les autres pour MERCURE; ce qui prouve que les Romains avaient si peu réussi à adapter leur religion à celle des Germains, que ceux-ci n'y comprenaient rien, puisqu'ils ne savaient pas au juste quelle Divinité les Romains avaient entendu substituer au Dieu *Woden*, pour être fêté le quatrième jour de la semaine C'est de WODEN et ODEN que nous viennent notre WOENSDAG (*mercredi*) par abréviation de *wodens-dag*, le WEDNES-DAG des Anglais, le Mém. de l'Acad. de Brux., t. I, p. 444. WONSDAG des Danois et le ONSDAG et VODENDAG des Peuples septentrionaux; or, le savant William-Jones a démontré que le BOUDH des Birmans, le FOE de la Chine et le ODIN des Goths sont la même Divinité; ce qui

Digitized by Google

forme une nouvelle preuve d'identité d'origine de ces Peuples, qui s'étendaient depuis les Palus-Méotides jusqu'au Gange. Les assemblées publiques des Germains se réglaient également d'après la nouvelle ou vieille lune. Mém. de l'Acad. de Brux., C. II. Je n'entends ces assemblées mensuelles dont parle Tacite, que des assemblées de Peuplades entr'elles; car il n'est pas recevable que toute la Nation s'assemblait deux fois par mois; il est plus probable que toute la Nation s'assemblait en *États-généraux*, pour m'exprimer ainsi, deux fois par an, au printemps et en automne; ainsi le faisaient les Francs, aussi Germains, dans leurs champs de mai et en automne, desquels, selon Gérard van Loon, sont parvenues jusqu'à nous nos HERFT *en* LENTE-BEDEN, c'est-à-dire les demandes des subsides que les Souverains des Pays-Bas faisaient deux fois l'an aux États des Provinces, au printemps et en automne; et ce fut alors aussi, comme j'aime à croire, que nos ancêtres encore Payens, faisaient leurs sacrifices, puisqu'au rapport de Tacite, ils en faisaient à des Symes, t. II, p. 166. époques annuelles et déterminées, *STATO TEMPORE;* toutes les Peuplades d'une même Nation devaient y intervenir par députés, *omnes ejusdem sanguinis populi LEGATIONIBUS coëunt;* Tacit. de M. G. C. 39. on sacrifiait alors des victimes humaines en les noyant. M.r De Guignes ne dit pas en quoi Idem C. 40. consistaient les sacrifices des Huns; mais la circonstance de sacrifier pendant la tenue des assemblées générales, porte à croire que leurs sacrifices consistaient également en victimes

Digitized by Google

humaines; car ces prétendues victimes n'étaient autres que des criminels condamnés à morts ou des individus lâches et corrompus; on pendait ceux-là et l'on noyait ceux-ci, d'après le jugement de l'assemblée générale, qui seule avait le droit de condamner à mort. Mais les prêtres seuls étaient qualifiés d'exécuter la sentence capitale, et ne l'exécutaient que comme ministres de Dieu, *velut Deo imperante*, seul maître de la vie des hommes; idée qui est doctement développée par M.r De Grave, *dans la République des Champs Élisés*, *page* 25, et par où il explique pourquoi les Lois Saliques (j'ajouterai celles des Bavarois, Saxons, Allemands, tous Peuples germaniques) n'infligent aucune peine corporelle; car même au milieu de l'insubordination des camps militaires des Germains, le Commandant en chef n'avait pas le droit de garotter ou de frapper un coupable; aux prêtres seuls en appartenait le droit de le faire *au nom de Dieu.* Ce point intéressant du Droit criminel des anciens Peuples a été très-bien remarqué par M.r Castéra, dans une de ses notes sur la relation du Major Symes, dont il sera parlé ci-après : on avait cru que les habitans des îles d'Andaman étaient des Cannibales; " mais, „ dit-il, il y a lieu de croire que ces insulaires „ ne font pas de la chair humaine leur nour„ riture ordinaire, et qu'ils n'en mangent que „ pour montrer qu'ils abhorrent le crime et „ qu'ils aiment à se venger de leurs ennemis; „ *car ceux qu'ils sacrifient à ces barbares*

Tacit. de M. G. C. 7 et 12.

Tacit. de M. G. C. 7.

Digitized by Google

„ *repas sont des criminels qui ont mérité la* „ *mort, ou des prisonniers de guerre, tom. I,* „ *page* 241. „ Or, quiconque est un peu instruit de nos premières Chartes des villes, aura pu remarquer qu'elles n'infligent aussi aucune peine corporelle ; toutes les peines que pouvait infliger le juge du lieu étaient pécuniaires; les peines corporelles étaient réservées à la HOOGE-VEIRSCHAERE ou Haute-Cour du Comte, qui devait venir la tenir au moins deux fois par an, et qui la tenait avec les Grands et les hommes libres du Comté; de-là, lorsque ces Hautes-Cours annuelles ont passé en désuétude, et que leurs fonctions judiciaires ont été attribuées à des Parlemens, est venue la maxime *que nul Baron n'a haute justice dans ses terres, si ce n'est par concession du Roi.*

M.r De Guignes place, comme on a vu, parmi les objets sacrés que les Huns invoquaient, les ESPRITS et les ANCÊTRES. Si je rencontre la sainte vénération des Germains pour leurs *ancêtres* dans les *Auguriis Patrum* de Tacite, je ne trouve pas du moins un texte bien formel qui prouve leur culte des ESPRITS, à moins que prenant les oiseaux et les chevaux blancs pour des augures, ils ne les envisageassent et consultassent comme des ESPRITS, puisqu'ils croyaient à la métempsycose.

De M. G. C. 39.

Idem C. 10.

Je ne m'étendrai pas sur l'analogie de la religion des Germains avec celle des anciens Belges, puisque M.r Des Roches a donné un

Digitized by Google

mémoire particulier sur ce sujet, lequel se trouve dans le *premier volume des Mémoires de l'Académie de Bruxelles*, quoique je n'adopte pas toutes les explications qu'il donne des superstitions condamnées par le Synode d'Estines, tenu près de Binche en Hainaut, l'an 743. Mais j'observerai, pour finir cet article, que les Germains adoraient leurs Dieux dans les bois et les forêts, *lucos* et *nemora*. Ne serait-il donc pas digne de remarquer pour notre sujet, que près de l'embouchure de la Dwina l'on trouve un lieu appelé SEGEWOLD, en flamand, *bois* ou *forêt bénie* ou *sainte*? ensuite dans la Samogitie, sur les côtes de la Mer et à l'embouchure d'une autre rivière, HELIGAW, en vieux flamand *pays saint;* plus bas sur la côte du Golfe de Dantzick, HEILIGPEIL, et sur la pointe extérieure du même Golfe, HEYLE, HELLA; et puis encore dans la Mer du Nord, à l'embouchure du Weser, une île appelée HELGELAND, laquelle, sous le rapport de *Terre-Sainte*, me semble être la même île dont parle Tacite, où les Anglais (*Angli*) et les autres Suèves qui habitaient alors ces côtes, sacrifiaient dans une *forêt chaste* (*CASTUM NEMUS*); car ne nous trompons point sur la signification vulgaire du mot flamand HELLE (Enfer), il ne signifie pas, en bon flamand, le lieu des supplices éternels en particulier, mais le séjour des morts en général, et par conséquent le lieu des mystères, qu'on ne connaît qu'après la mort, ou, comme s'exprime Tacite sur cette île mystérieuse:

Tacit. de M. G. C. 9.

C. 40.

s'Mallegange, Hist. de la Zélande.

Digitized by Google

" Arcanus hinc terror, sanctaque ignorantia, „ *quid sit illud, quod tantum perituri vident* „ Tacit de M. G. C. 40. Remarquons, enfin, que des lieux à même dénomination se trouvent progressivement et toujours sur les bords de lacs ou de rivières, apparemment parce que le mystère, suivant Tacite, consistait à faire disparaître la Déesse dans le fond des eaux. Ainsi sur la GROSSE-HAF qui est à l'embouchure de l'Oder, l'on trouve ZEGEN-ORT ou *côte de salut*; dans le Holstein sur la Drave, ZEGEBERG ou *montagne de salut;* dans l'île de Voorn, HEL-VOET et HELVOETSLUYS ou *pied de l'Enfer* et *écluse de l'Enfer*; dans la Mayerie de Bois-le-Duc, HELMONT ou *embouchure de l'Enfer*, sur la rivière l'Aa; la branche de l'Escaut occidental qui passe devant Axel, s'appelle HELLEGAT ou *trou de l'Enfer;* le chemin qui, entre le Koey-waght et St.-Janssteen, y conduit, s'appelle HELLE-STRAETE ou *rue de l'Enfer*, et sur la rive opposée se trouve HELLE-WOUTSDYCK ou *digue de la forêt de l'Enfer*. Cette rencontre progressive de lieux qui annoncent le séjour mystérieux de la Divinité, ne me paraît pas pouvoir être attribuée au hasard; mais elle indique plutôt l'identité d'une religion depuis le Golfe de Finlande jusque dans nos Pays-Bas, et nous montre encore les lieux que ces Peuples choisissaient progressivement à fur et mesure qu'ils avançaient vers le Rhin, pour y établir, dans des bois ou forêts, leur séjour des mystères. Cette progression s'accorde donc bien avec la progression de leur trans-

Digitized by Google

migration, telle que nous l'avons établie dans la première partie de ce mémoire.

§ V.

De l'identité des Superstitions et des Pratiques Religieuses.

M.r De Guignes ne fournit à cet égard que peu ou point de preuves; mais puisqu'il nous a appris que les *Huns* et les *Alains*, qui étaient confondus avec ceux-ci, s'étendaient depuis les plaines de la Sarmatie et les Palus-Méotides jusqu'aux montagnes voisines de l'Inde et du Ganges, et que nous y trouvons précisément l'EMPIRE BIRMAN, nous allons trouver dans les Peuples de ce Royaume les preuves de l'identité des superstitions avec celles des Germains et des Belges. Je les emprunte de la RELATION DE L'AMBASSADE ANGLAISE ENVOYÉE EN 1795 DANS LE ROYAUME D'AVA OU L'EMPIRE DES BIRMANS, PAR LE MAJOR MICHEL SYMES, CHARGÉ DE CETTE AMBASSADE.

Symes, t. II, p. 26 et 151. 1.° Les Birmans n'entreprennent aucune affaire d'importance sans avoir consulté leurs astrologues sur l'heure et le jour le plus propice;

Tom. I, p. 348-353. 2.° Ils ont leurs bosquets sacrés, là demeurent leurs Rhahaans ou prêtres, qui ont près d'eux des jeunes Rhahaans pour les servir; ils instruisent la jeunesse et ne s'occupent d'aucun intérêt mondain;

T. I, p. 346. Tom. II, p. 4 et 10. 3.° Ils ont un grand nombre de petites chapelles sur tous leurs chemins;

4.°

Digitized by Google

4.° Ils aiment extrêmement les processions dans la ville; il ne se passe guères de semaines sans qu'on en voye, soit pour enterrement, soit pour l'émission de vœux religieux, soit pour un autre acte solennel quelconque, et toutes les cérémonies finissent par des grands repas; Symes, t. II, p. 4 et 5.

5.° Une éclipse est pour eux un augure malheureux, ils l'attribuent à la maligne influence du Démon; les astrologues sont consultés, et toutes les affaires sont renvoyées jusqu'après l'éclipse. Tom. II, p. 150 et 151.

Les Germains avaient les mêmes superstitions.

La première est joliment décrite par Tacite. S'ils consultaient le sort sur affaires publiques, le Prêtre servait de ministre; si pour affaires domestiques, le père de famille en faisait les fonctions. Pour connaître les événemens par le sort, ils se servaient d'une branche d'arbre à fruit, coupée en pièces, qu'ils marquaient; ils les répandaient au hasard sur une toile blanche, les reprenaient trois fois, et prononçaient, d'après l'indication des marques. Quant aux prédictions ou augures, ils consultaient le chant et le vol des oiseaux; mais celui auquel ils ajoutaient le plus de foi, était le hennissement des chevaux. De M. G. C. 10.

La seconde pratique nous est attestée par Cæsar, quant aux Druides. De B. G. C. 6.

La troisième n'est qu'imparfaitement indiquée par Tacite: lorsque les Germains vont à la guerre, dit-il, ils portent avec eux les ima- De M. G. C. 7.

Digitized by Google

ges de leurs Dieux et leurs étendards, qu'ils enlèvent de leurs bosquets (*LUCIS*); mais comme ils y allaient par voisinage et par famille (*FAMILIÆ ET PROPINQUITATES*), il a fallu donc que chaque Famille ou chaque Canton eût son bosquet avec les images de ses Dieux-pénates.

La quatrième est également indiquée par Tacite : les Germains étaient extrêmement adonnés aux plaisirs de la table ; toutes les affaires se traitaient à des repas.

De M. G. C. 22.

La cinquième n'est pas spécialement indiquée par Tacite ; mais un Peuple adonné aux augures et aux sortilèges ne pouvait pas voir une éclipse sans frayeur : nous allons le voir tantôt chez les Francs, et les Francs étaient Germains.

Idem C. 10.

Nous retrouvons au 8.e siècle ces mêmes superstitions et pratiques chez les Belges, sous l'Empire des Francs, dans *L'INDICULUS SUPERSTITIONUM ET PAGANIARUM*, condamnées en 743 au Concile de l'Estines, près de Binche en Hainaut.

Capitular. T. I, p. 150.

La première se trouve condamnée sous la dénomination suivante : *de auguriis vel avium, vel equorum, vel bouum stercore, vel sternutationes* (des augures ou des oiseaux, ou des chevaux, ou de la fiente de bœuf, ou des éternuemens.) L'on connaît la célèbre bataille de Groeninghen près Courtrai, de 1302, appelée *des Eperons d'or*, que les Flamands, qui la remportèrent, en avaient le présage, dit Meyerus, parce que, pendant trois jours avant la

Annal. Flan. ad ann. 1302.

bataille, il n'y avait presque pas un seul cheval de l'armée française qui eût hennì, et qu'un corbeau avait constamment plané sur la tête du frère du Comte d'Artois, depuis Arras jusqu'au champ de bataille.

La seconde n'est pas une superstition, mais nos Druides avaient de semblables séminaires.

La troisième paraît être celle qui est condamnée sous le titre de *Casulis id est fanis.* Nous voyons dans la relation du Major Symes, que les Birmans apportaient à manger aux Dieux de leurs bosquets domestiques, sans se mettre en peine de voir dévorer ces mets par les chiens, même en leur présence; quand une fois ils sont offerts, disent-ils, c'est à eux à les garder.

La quatrième n'est qu'une pratique, laquelle, quant aux repas, n'appartient pas à cette partie; mais quant aux images, étendards et processions, l'on sait que, sur-tout à la campagne, toutes les solennités se font par forme de processions ou cavalcades, et que les étendards des Confréries et des Eglises n'y sont jamais oubliés. Peut-être faut-il y rapporter encore ces images gigantesques connues sous les noms de REUSEN, ST.-CHRISTOPHE, &c., faites d'osier, qu'on portait dans nos processions de ville, et qui se conservent encore dans quelques lieux, comme à Bruxelles, Anvers et Louvain. C'est un reste, selon moi, de ces *simulacra immani magnitudine viminibus contexta* dont parle César. Ces simulacres ont survécu à l'abolition des victimes humaines.

Digitized by Google

La cinquième, quant à l'éclipse, y est formellement condamnée sous l'indication de *Lunæ defectione, quod dicunt, VINCE LUNA.*

C'est dans cette dernière superstition que l'on trouve une nouvelle preuve de notre identité avec les Lappons. Ceux-ci regardent l'éclipse à la Lune pour un combat entre la Lune et les Diables; delà ils jugent que la Lune doit être secourue; c'est pourquoi ils l'encouragent par des cris et par des coups de fusil.

Lambert, Hist. gen. des Peuples p. 194.

Cette superstition fut condamnée aussi par Saint-Eloy; malgré cela ce préjugé subsiste encore dans les Pays-Bas, parmi les plus simples du petit peuple, qui croient que le monde périrait si la Lune fut vaincue.

Audoënus invitâ, S. Eligii.

Je laisse là les autres superstitions condamnées qui étaient communes, et le sont encore, entre les Belges et les Germains, puisque je ne m'occupe, pour le moment, que de celles des *Huns* qui nous sont connues, pour montrer leur identité avec celles des Germains et des Belges, et les faire entrer dans le cadre des preuves de leur origine commune.

§ VI.

De l'identité des Lois.

Les anciens Huns n'en avaient pas d'écrites, car ils n'avaient pas même la connaissance de l'art d'écrire. L'Ambassadeur Busbecq rapporte la même chose des Tartares de la Cri-

D. Guignes, t. II, p. 14.

Digitized by Google

mée, *gens non habens libros*; les Francs, Allemands, Bavarois, Saxons, &c., et autres Peuples germaniques, n'avaient pas non plus des Lois écrites; leurs bonnes mœurs, selon Tacite, valaient autant que par-tout ailleurs de bonnes Lois, et l'on sait que les Lois nationales de tous ces Peuples n'ont été rédigées par écrit que sous les Rois Francs. Les Belges, jusqu'au quinzième siècle, n'avaient pas non plus des Lois écrites; car ce ne sont pas des LOIS que ces Chartes particulières, connues sous le nom de HANDVESTEN, accordées à quelques villes. Leurs LOIS consistaient dans les OUDEERKOMEN ou ûs et COUTUMES, qui, bien que rédigés çà-et-là en écrit, se prouvaient par RECORDS ou preuves tourbières; chaque Ville et chaque Province avait les siens, et de-là nos Souverains ne juraient pas simplement à leur inauguration de nous traiter *par droit et sentence*, mais ils ajoutaient *suivant le* DROIT DU BANC *de chacun*, c'est-à-dire, suivant les ûs et coutumes du lieu.

Il n'est donc pas bien possible d'instituer une comparaison entre les usages juridiques non écrits de ces Peuples Pannoniens et ceux des Germains : quelques points isolés et leur conformité de vivre sont les seuls élémens qui peuvent fournir à la preuve de leur identité.

Nous trouvons, par exemple, que chez les Birmans, qui sont originairement des Huns, il y a dans chaque Canton un Juge qui juge les causes civiles; mais les criminelles doivent être transmises, pour être jugées par la cham-

Digitized by Google

Symes, t. II, p. 180. bre où siége le Conseil-d'État. J'ai déjà observé que, de même chez les Germains, il n'y avait que l'assemblée générale qui fût compétente en matière criminelle; mais en matière civile, qu'il y avait des Juges par Cantons, qui jugeaient de l'avis de leurs Centeniers, qu'ils assumaient à volonté au nombre de sept, parmi les Centeniers les plus voisins, comme nous l'apprennent les Lois Saliques; et non pas au nombre de *cent*, comme on a mal interprété jusqu'ici Tacite, en prenant *centeni* pour *centum*, et faisant une cohue de chaque Tribunal.

Tacit. de M. G. C. 12.

Ce qui m'induit à croire que la division politique des Huns était aussi faite par dixaines, est, que M. De Guignes nous apprend que leur division militaire était organisée ainsi; leurs corps d'armée étaient composés de *dix mille* cavaliers; les généraux avaient en sous-ordre des chefs de *mille* hommes, de *cent* hommes et de *dix* hommes, tout ainsi que chez les Germains.

T. II, p. 26.

J'ai déjà fait remarquer aussi que jusqu'au quinzième siècle, les causes criminelles étaient réservées à nos Hautes-Cours ou *Hooge Vierschaeren*, et les antiquaires de notre patrie savent que chaque Seigneur de Village, soit par lui-même, soit par son SERVIENS, allait siéger dans son Village et dans ses enclaves, assisté de sept de ses échevins pris à volonté, sous un arbre (nommé encore SCHAUW-BOOM dans nos Coutumes), sur une motte, à une haie, &c., pour rendre justice à ses sujets, jusqu'à ce que, depuis le douzième siècle, on ait

Digitized by Google

établi et accordé progressivement des corps d'échevins déterminés pour rendre justice. Toutes nos anciennes Chartes de Ville, au surplus, prouvent que notre division politique et militaire était organisée par dixaines; chaque dixaine de maisons formait un voisinage, dont le chef était appelé THIENDEMAN, *Dixainier*, *Deken*; il était Juge de la petite police, et, en quelques lieux, du bornage et des tuteurs : les dix voisinages formaient le HONDERDMANSCHAP, aujourd'hui *Wyck*, et le chef était appelé HONDERDMAN, *Centenier*. Tout cela n'est disparu que par la nouvelle organisation française, et l'on peut voir cette ancienne organisation bien développée dans la Charte de Bruxelles du 11 février 1420, art. 33 (1).

Coutum. de Cassel en Fl. art. 334.

Luyster van Brab., P. 2, p. 23.

Pour descendre en quelques détails, suivant les Lois du Pégu dans l'Empire des Birmans, le débiteur insolvable appartient à son créancier, qui le tient en esclavage jusqu'à ce qu'il se soit acquitté; Tacite rapporte le même usage chez les Germains, et la Loi Salique en a les traces dans les titres de *Despectionibus* et de *Chrenecreude*.

Symes, t. II, p. 16.

Tacit. de M. G. C. 24.

(1) Art. 33. " Dan quaeme eenig geruchte of geloop " in de stadt, het ware van brande of andersints, dat al- " tois zy. THIEN *in eene gebuerte woonende*, eenen capiteyn " onder hen, by raede der Schepenen, Borgemeesteren " ende Raedsheeren kiesen selen en met hem gaen tot NOCH " ANDEREN THIENEN ende alzoo vergaderen voort tot eenen " getalle van HONDERD of meer, zoo dat zy sterck genoeg " zyn mogen, sonder zorge tot eeniger plaetsen te komen " daer s'heeren ende der stadt profyt gemeynelec inne " gelegen zal etc.

Digitized by Google

Tacit. de M. G. C. 8. Les Germains préféraient de prendre des filles en ôtages; le Major Symes atteste la même coutume chez les Birmans.

Tom. I, p. 65.

Chez les Huns-Tartares, le côté gauche était réputé le plus noble; nous allons en trouver des traces dans nos Lois et dans celles des Germains: Tacite, et d'autres après lui, ont tâché d'en deviner la cause, sans l'avoir trouvée; M.r De Guignes l'indique: c'est que par la droite ils entendaient l'occident, et par la gauche l'orient. Chez les Germains, les enfans de la sœur étaient en aussi grande considération près de leur oncle que près de leur père.

Tom. II, p. 25.

Tacit. de M. G. C. 20. Tit. de Alod. La Loi Salique appelle en collatérale la sœur de la mère à la succession avant celle du père; ce qui pourrait faire douter si, anciennement, l'on entendait par ZWEIRT-ZYDE (*côté de l'épée*) le côté paternel, comme on l'entend aujourd'hui.

De Guignes, t. II, p. 16 à 17. De M. G. C. 21. Chez les Birmans, les proches parens sont responsables pour leurs dettes réciproques. Tacite insinue la même pratique chez les Germains; mais il l'assure positivement pour les délits: cette responsabilité est formellement statuée par la Loi Salique, au titre *de Chrene-crudâ*. Nos Coutumes faisaient défense de vendre ses biens patrimoniaux avant de les avoir offerts à ses plus proches parens: c'était là le RETRAIT LIGNAGER; ne dériverait-il pas de cette responsabilité, pour empêcher qu'un parent ne se fut dessaisi de ses biens au préjudice de sa famille, responsable de ses dettes, tandis qu'en vain on va chercher l'origine du Retrait dans le droit Romain?

Digitized by Google

Enfin, le Code des Birmans contient des Lois spéciales pour presque tous les genres de crimes qui peuvent être commis; nous remarquons la même exactitude scrupuleuse dans les Lois Saliques, Ripuaires, &c.; et toutes nos premières Chartes DE LIBERTÉS, avant l'établissement des COMMUNES, sont rédigées dans la même forme, et ne contiennent guères que le tarif de tous les délits et des crimes. Le motif était d'écarter l'arbitraire des amendes et des peines : il n'était guères à craindre chez ces anciens Peuples; mais, pendant le règne féodal, l'amendement de tous les délits était abandonné A LA MERCI du Seigneur, et le premier pas vers la liberté a été d'abolir cet arbitraire. Le Peuple ne songeait qu'à mettre une fin à ses maux, sans oser songer encore à une existence politique. De Guign., t. II, p. 174.

Maintenant, quant à la conformité des Lois des Francs Saliens et Ripuaires, de celles des Bavarois, Alamans, Saxons et des autres Peuples germaniques avec celles des Pays-Bas, il serait aisé de prouver qu'à l'époque de la réunion de la Belgique à la France, nous avions encore, dans le fonds, toutes nos institutions germaniques, aux modifications près, que le laps de temps et les relations nouvelles avaient amenées : j'ai établi cette vérité dans un ouvrage encore inédit. Je me bornerai ici à quelques points principaux et qui ne sont pas généralement connus.

Les Germains, suivant Cæsar et Tacite, n'avaient pas, en temps de paix, un *COMMUNIS*-

Digitized by Google

Cæs. de B. G. Lib. 2. Tacit. de M. G. C. 12.

MAGISTRATUS, c'est-à-dire, un PRÉTEUR ou GRAND-JUGE, comme en avaient les Romains; mais chaque Province, chaque *Pagus* ou Comté, et chaque *Vicus* ou Village avait son Juge particulier; chaque Province avait son *CONCILIUM*, où tous les hommes libres pouvaient venir siéger pour juger les causes capitales et délibérer sur les affaires majeures, tandis que les affaires mineures et courantes s'expédiaient par les Juges des Districts avec leurs Centeniers. Il est notoire que, jusqu'en 1794, chaque Ville et Village (*Vicus*) avait ses Juges et Administrateurs particuliers; que les chefs-colléges des Châtellenies de la Flandre avaient l'administration d'un Arrondissement, qui formait l'ancien *Pagus*, et que l'assemblée des États de la Province, avant que la haute justice, qui se rendait en la *Chambre des Plaids*, n'en fut distraite, jugeait et décidait les affaires majeures avec le Roi ou le Comte, dans ce que, sous les Francs, on appelait *SYNODUS*, au moyen âge PARLEMENT, et plus tard dans la Belgique HOOGE VIERSCHAIRE, où, avant le règne féodal, avaient voix tous les hommes libres, et depuis, tous les vassaux.

J'ai déjà parlé de notre organisation topographique et politique en centenies et décanies ou dixaines.

Il résulte de l'art. 59 du Liv. I du *Speculum Saxonicum*, que le Comte devait, avant tout, sémoncer les Juges de dire *si l'heure et le temps étaient convenables pour faire droit.* La même sémonce avait lieu anciennement chez nous,

Digitized by Google

et était encore en usage en quelques cours féodales, par cette formule; le Bailli sémonçait ainsi : " Seght of het *so verre aen den dach* „ *gegaen es, dat ik hof maken, mach* vander „ Heeren weghen omme elken recht en wet te „ doene, die hem hoofs weerdich maekt, en „ dies anne mi begeiren sal op den dach van „ heden? Dites *si le jour est assez avancé* „ *pour qu'il me soit permis d'ouvrir la Cour*, „ de par mon Seigneur, pour faire droit et loi „ à tous ceux qui en sont habiles et qui m'en „ requerront cejourd'hui. „

Les Germains comptaient le temps non pas par jours, mais par nuits, et toutes nos Coutumes règlent également leurs délais de procédure par nuits (GENACHTEN.) Tacit de M. G. C. 11.

Les Germains ne connaissaient pas l'institution d'hoirie, *NULLUM TESTAMENTUM*; l'on sait qu'elle est aussi défendue par toutes les Coutumes de Flandre. Tacit. de M. G. C. 20.

L'on connaît la maxime coutumière : DONNER ET RETENIR NE VAUT; elle signifie que la *tradition* est de l'essence de la donation, et que sans tradition actuelle et effective, la donation est nulle. Elle est encore nulle si le donataire n'a pas remercié le donateur. Tous les commentateurs, et L. vanden Hane en ses notes sur la Coutume de Gand, vont chercher la source de cette jurisprudence singulière dans l'ancien Droit Romain *antè-Justinien*; mais une preuve de leur erreur est, qu'au moins ils ne trouveront pas dans cet ancien Droit *le besoin du remerciement* : or, toutes ces forma- Schulting, Jurisp. vetus ante Justinian, Resp. Papin. Tit. 23.

Digitized by Google

lités se rencontrent dans la Loi Salique, au titre de *ad Framire;* il y est dit : " que celui " qui veut donner sa maison doit comparaître " avec trois témoins devant le Centenier, en- " semble le donataire; que le donateur y doit " se dessaisir et saisir le donataire, *perfistu-* " *cam*, en flamand *halm*, laquelle il doit jeter " dans le giron du donataire; que le donataire " doit ensuite entrer et demeurer dans la mai- " son, y amener avec lui trois ou un plus " grand nombre d'hôtes; qu'il les doit y réga- " ler, les y faire asseoir à *sa* table et leur servir " des gâteaux, et que ceux-ci lui doivent en- " suite faire leurs remerciemens (1). " Il est donc bien évident que cette forme de donation, aussi bien que la forme de dessaisissement et saisissement par le jet du féchu (*wegh werpenden halm*), nous vient des Lois Saliques, et par conséquent des Germains. Et comment en douter? nous trouvons encore pour les Pays-Bas, au douzième siècle, des contrats dans lesquels les parties règlent leurs droits, *secundum Legem Salicam* (2). Enfin, une

(1) " Similiter nominent alii testes jurati, et dicant, quod " in casa illius, qui fortunam suam donavit, ille in cujus " laisum fistucam jactavit, mansisset, et hospites tres vel " amplius collegisset et pavisset, et ei ibidem gratias egis- " sent, et si beudo suo pultes manducassent et testes col- " legissent. "

(2) En 1152, Godfroid, Comte de Namur, fut condamné à rendre des biens à l'abbaye de Stavelot, *judicio principum* et MAXIMÈ SALICORUM, *Miræi*, *tom. I*, *p.* 698.

En 1155, Louis, Comte de Looz, confirme une donation en faveur de l'abbaye d'Everbode en Brabant, faite OBSERVATA LEGIS SALICÆ CAUTELA ol. *vredius add. ad* Prod. 2 Hist. Fland., P. 2, p. 11.

Digitized by Google

autre particularité remarquable est, que toutes nos Coutumes flamandes permettent de rétracter, dans les 24 heures et parmi payant l'écot, tous les contrats passés entre pots et verres: cette Coutume nous vient des Germains; ils traitaient d'affaires toujours à table, et ils étaient grands buveurs. "Plerumque in convivis consultant: tamquam nullo magis tempore aut ad simplices cogitationes pateat animus aut ad magnas incalescat. Gens non astuta nec callida aperit adhuc secreta pectoris licentiâ joci: *ergo detecta et nuda omnium mens posterâ die retractatur, et salva manet utriusque temporis ratio.* Deliberant dum fingere nesciunt, constituunt, dum errare non possunt."

Tacit. de M. G. C. 21.

L'on dit en flamand DE VRIENDSCHAP BREKEN, et en français ROMPRE AVEC QUELQU'UN; c'est que, suivant la Loi Salique, au titre *de eo, qui se de parentela tollere vult*, celui qui voulait renoncer à sa famille, pour se soustraire à la responsabilité des dettes et des délits de sa famille, devait comparaître devant le Juge-Centenier et *se casser sur la tête quatre petits bâtons de bois d'aulne*, et les jeter sur le pavé.

Suivant la Loi des Ripuaires, *tit.* 60, dans les ventes d'un bien de quelqu'importance, on employait, outre 12 témoins majeurs, encore 12 enfans; et pour qu'ils s'en souvinssent on leur donnait quelques soufflets en leur tirant les oreilles. J'ai vu une enquête des dernières années du seizième siècle, en la cause

Digitized by Google

du Seigneur de Bevere contre le Magistrat de la Ville d'Audenarde, dans laquelle des vieillards déposaient que dans leur jeunesse ils avaient vu le Bailli de Bevere porter la verge de justice droite jusqu'à un lieu désigné hors la porte d'Eau, et la plantant là, l'avoir vu appeler les enfans qui y séchaient la laine, les prendre par les oreilles et leur donner quelques petits soufflets, en leur disant : "retenez bien „ que j'ai planté ici ma verge; vous êtes jeu„ nes, un jour peut-être vous devrez en ren„ dre témoignage en justice. „

Comparez ces Lois nationales des Saliens, Ripuaires, Suèves, Saxons, Alamans et Bavavois avec nos Coutumes, avec les Coutumes Normandes et avec les Lois Anglo-Normandes, publiées et commentées par M. Houard, et vous y trouverez le même esprit, la même marche jusque dans la forme de procédure, et enfin les mêmes mots. Je dis les *mots*, et en voici la preuve : le premier titre de la Loi Salique porte : "Si quis ad mallum legibus do„ minicis *mannitus* fuerit et non venerit, si „ eum *tumis* non detinuerit solidorum quin„ decim culpabilis judicetur. Nam si in *Domi„ nica Ambascia* fuerit occupatus, *manniri* „ non potest. „

Écoutons présentement M. le Président Wielant, en sa *Pratique Civile de Flandre de 1559*, *T. 3*, *Ch. 2* : "Elk die gedacht is, ende „ noodzaekelyk belet heeft niet moghen ko„ men, mach hem doen SUMEN by zulken „ SUMEBODE als 't hem belieft; die absent is

„ om 't gemeyn profyt ofte by last. VANDEN „ PRINCE in AMBASSADEN ofte andersints, „ HY IS TE BUMENE „ On le dirait copié de mot à mot.

Tous les Juges spéciaux chez les Francs, s'appelaient GRAAF; chez nous encore de même, DYCKGRAAF, Juge des digues; MOERGRAAF, WATERGRAAF, Juge des eaux.

Dans les Lois Saliques, ce sont les Centeniers qui ajournent en personne; c'est le Juge, assisté de ses Centeniers, qui, en personne, exécute son jugement, *tit. de fide factâ*. Sous le règne féodal, et puis dans les Cours féodales, il fallait être assigné par ses Pairs; ce ne fut que sous Charles-Quint que les Juges ont cessé d'exploiter en personne leurs propres jugemens.

Il y a encore une particularité que je ne veux pas omettre: il est d'usage dans la Flandre que, lorsqu'on veut défendre aux bergers de conduire, après la dépouille, leurs troupeaux sur les champs vides, ou que l'on veut empêcher un passage indû sur les terres, on y plante une baguette surmontée d'une poignée de paille ou d'une toque de linge; une baguette en flamand s'appelle WISSE. La *lex Bajuvariorum*, *tit.* 12, DE SIGNIS OB DEFENSIONEM POSITIS, nomme cette *wisse* en toutes lettres et dans le même sens, sinon que les éditeurs des Capitulaires, faute de comprendre le mot, ont fait deux *ff* de deux *ss*. Il est ainsi conçu: „ Qui autem signum, quod propter defensionem „ ponetur, *aut injustum iter excludendum* vel

„ *pascendum*, vel *campum defendendum*, vel „ applicandum secundum morem antiquum, „ quod signum *WIFFAM* (*wissam*) vocamus, „ abstulerit, vel injustè reciderit, cum uno „ solido componat. „

Dirai-je, enfin, que dans toutes ces Lois nationales nous rencontrons les noms latinisés de *Scurias*, *Porcorum Rennas* (*Schueren*, *Verkens Rennen*), et tant d'autres qu'un flamand peut connaître par lui-même en consultant *l'Index vocum barbararum* qui se trouve à la suite du 4^e^ volume *du Recueil des Historiens des Gaules*?

Un simple *Mémoire* ne permet pas d'entrer dans des plus grands détails; il suffit d'observer, pour finir ce paragraphe, que lorsqu'on compare avec l'attention et la patience requises toutes ces Lois nationales, tant entr'elles qu'avec nos Coutumes et Usages, il paraît impossible de ne pas y reconnaître une identité de Lois et d'Usages, et conséquemment une identité d'origine entre ces Peuples et nous. Ces Lois et ces Usages ont été conservés pendant les siècles d'ignorance du moyen âge, et ont été suivis même pendant l'anarchie du régne féodal entre les hommes libres; ce sont ces Lois et ces Usages que l'on trouve invoqués dans les Chartes de cet âge, sous les noms de *LEX PATRIÆ*, *LEX TERRÆ*, *CONSUETUDO TERRÆ*, et, dans l'âge suivant, sous le nom de OUDE ERKOMEN, OUDE GEBRUYKEN, ûs et USAGES. Les Codes de ces Lois étaient perdus et l'on ignorait même qu'ils eussent existés; l'usage

Digitized by Google

l'usage seul s'en était conservé, et faute de connaître l'origine de cet usage, l'on fit de l'usage même une Loi. C'est ce qu'a observé avant moi le dernier Grand-Conseiller Pensionnaire de Hollande, M. Laurent van de Spiegel, qui m'engagea de développer cette idée; ce que j'ai fait, autant que j'ai pu, dans un ouvrage qui, bien qu'achevé quant à la matière, n'est pas encore en état de paraître en public, faute de loisir.

Oorspronk van onze vaderlandsche Rechten.

Ce sont ces anciens usages OUDE ERKOMEN, qui formaient le droit public de nos Provinces, et que nos Souverains devaient promettre par serment, à leur inauguration, de maintenir sans aucune infraction; tout ce qui est au-delà contenu dans nos JOYEUSES ENTRÉES ne consiste que dans des conséquences, dans des conventions et concessions particulières qu'on était dans l'usage de faire confirmer en même-temps; de-là, lorsqu'au commencement du dix-huitième siècle les Pays-Bas passèrent de la Maison d'Espagne en celle d'Autriche, les États de Flandre se contentèrent de stipuler, sans plus, „ *que rien ne sera changé ni innové* „ *dans le civil ni dans l'ecclésiastique, sans* „ *le consentement des États.* „ Il n'en fallait pas d'avantage.

§ VII.

Pratiques diverses.

Les anciens Tartares, suivant M.r De Guignes, étaient toujours campés sous la conduite T. II, p. 14.

Digitized by Google

de différens chefs, où ils s'occupaient uniquement du soin de faire paître leurs nombreux troupeaux; ils vivaient sous des tentes, qui étaient posées sur des chariots; avec ces maisons ambulantes ils se transportaient facilement sur les bords des rivières et dans les plaines qui leur paraissaient les plus propres à la nourriture de leurs bestiaux; errans, ils habitaient pendant l'hiver les plaines qui sont au Midi, et pendant l'été ils remontaient vers le Nord. Les Tartares modernes conservent encore ces anciens usages, et Tacite atteste que ce sont les mêmes des Germains.

Les Tartares vivaient de la chair de leurs bestiaux, et se faisaient de leurs peaux des
C. 17 et 23. habits et des étendards. Tacite en dit autant des Germains; ils les attachaient, dit celui-ci, avec une boucle, et, à défaut, avec une épine; l'habillement des femmes était le même, sinon
Epist. 1. qu'il était fait de toile. L'Ambassadeur Busbecq rapporte aussi d'avoir trouvé à Sophie les femmes habillées de toile, et qu'elles n'avaient presque pour tout vêtement qu'une chemise de fil, aussi gros que celui de nos sacs.

Mais les femmes Tartares, à Affi, portent des pantoufles qui couvrent à peine les doigts du pied, et enveloppent leur bonnet ou coiffure d'un mouchoir carré. Peut-on y méconnaître les MUYLKENS flamandes et les mouchoirs des paysannes Brabançonnes?
Lambert, p. 304.

A Gothenbourg, les femmes portent sur la tête une pièce de toile noire de quatre pieds de long, qui leur descend par derrière jusqu'aux
Hasselquest voyages.

Digitized by Google

hanches. Ce sont bien clairement nos FAILLIEN belgiques.

Les hommes, femmes, enfans, domestiques et bestiaux, chez les Germains, couchaient dans la même chambre ou réduit, dont le toit se terminait en pointe pour servir de cheminée; les maisons des paysans, en Allemagne, sont encore construites de même, et les Tartares ne peuvent pas faire autrement, puisqu'ils couchent pêle-mêle sous des tentes pareillement terminées en pointe. Cap. 20. de Tacit. DeGuignes, L. c.

Le Consul de France en Danemarck, et qui l'avait été pendant quelques années en Norwèghe, que l'occasion me fit rencontrer en 1809 dans la diligence de Bruxelles à Gand, me confirma tous ces détails relativement aux Lappons.

Toutes leurs richesses, me dit-il, consistent en des troupeaux de rennes, et ces animaux fournissent à tous leurs besoins; leur chair leur fournit la viande, leur lait, la boisson; leur peau, le vêtement et la couverture de leurs tentes; leurs boyaux, les cordes pour coudre les peaux ensemble, des traits pour les attacher à leur traîneau et des colliers pour gareaux. Toute la famille couche sur la neige, sous la même tente, et voyage d'un lieu à l'autre, suivant toujours son troupeau qui lui indique la route. C'est par le seul instinct de la nature que ces animaux vont trouver, à deux ou trois pieds sous la neige, les herbes ou la mousse qui leur sert de fourrage.

Les jeunes gens chez les Tartares n'étaient

Digitized by Google

admis, pour servir dans les armées, que lorsqu'ils avaient fait preuve d'avoir tué un ennemi ou d'être habile à le faire. Tous étaient voleurs et brigands à l'égard de leurs voisins, mais d'une fidélité à toute épreuve entr'eux; en temps de paix, ils faisaient des courses et des dévastations sur les terres limitrophes; ils ne cessaient de piller tant qu'ils avaient le dessus; toutes ces particularités de caractère étaient communes aux Germains, et la plus remarquable est celle que M.r De Guignes rapporte des Tartares, comme Tacite des Germains, qu'ils ne rougissaient pas de prendre la fuite au moindre désavantage, mais qu'ils n'en étaient que plus redoutables.

De Guignes, L. C. p. 13.

Tacit. de M. G. C. 13 et 15.

Cap. 6.

Au reste, nous avons vu par Plutarque et les autres écrivains anciens, que ces Cimbres ou Cimmeriens étaient tous voleurs à l'égard de leurs voisins; qu'ils avaient en général les yeux bleus et une taille beaucoup au-dessus de l'ordinaire: Teutobochus, Roi des Teutons-Cimbres, vaincus par Marius, était si grand, que, mené à Rome, en triomphe, il dépassait les étendards romains, et il était si leste, qu'il sautait quatre à six chevaux à-la-fois.

Florus, Lib. 3, C. 3.

Cæsar et Tacite nous dépeignent les Germains et les Belges de même taille et force, et ayant les yeux bleus. Lorsque les Romains les virent pour la première fois avant la bataille de Besançon, la frayeur les saisit tellement, que toute l'armée romaine ne s'occupa qu'à faire des testamens: les Romains réputaient pour un grand malheur de décéder sans

Cæs. de B. G. Lib. 1.

Digitized by Google

testament. Lors donc qu'on découvre encore sur les bords du Waal des ossemens et des squelettes d'une dimension aussi énorme, ce ne sont pas là les restes de prétendus géans, comme le croit le vulgaire ; ce sont ceux de nos aïeux.

L'Abbé Lambert, en son *Histoire générale de tous les Peuples*, *Tom. I*, *P. I*, *p.* 198, rapporte qu'en Laponie, lorsqu'on recherche une fille en mariage, l'on se sert de quelques amis qui se chargent de la demander et de négocier l'affaire.

Cet usage a lieu pareillement en Moscovie.

Il est aussi en usage chez les Birmans, *Symes*, *tom. II*, *p.* 191.

Chez les Germains, les amis et les proches devaient intervenir et approuver la dot et le mariage. Tacit. de M. G. C 18.

Mais nulle part cet usage n'est plus marqué encore qu'en Flandre, bien que depuis la corruption des mœurs, qui va toujours en croissant, cet ancien usage s'affaiblisse beaucoup. La proposition que des amis et des proches vont faire aux parens de la future, s'appelle encore DE BRUYDT HEYSSCHEN, *demander la fille* : de-là, puisque tout s'arrange par négociation, on appelle encore chez nous les épousailles EEN BRUYD VERLOOVEN, *marchander la fille*, et les étrennes ou présens de nôces, que les nouveaux mariés donnent à leurs parens ou proches, s'appellent BRUYD-STUCK, *la pièce des mariés*, pour désigner le salaire ou la récompense de leur négociation.

Digitized by Google

Lambert, p. 223. Chez les Samoïdes, l'on marchande en effet la belle pour le prix de deux, trois ou quatre rennes.

Epist. 1. L'Ambassadeur Busbecq nous apprend que, chez les Serviens, le nouvel époux doit, pour la bienséance, enlever sa femme par forme d'un rapt simulé, parce qu'il y a de la délicatesse pour les parens à livrer leur fille aux premiers embrassemens.

Les Francs faisaient, après la célébration du mariage, conduire la nouvelle mariée à la maison des parens de l'épouse, par ses jeunes compagnes et amies; on les appelait PARANYMPHES : elles devaient la garder et la défendre, le soir, contre l'impatience de l'époux lorsqu'il cherchait à se retirer avec elle.

Capitul. Lib. 7, C. 463.

Du Cange, Gloss. V. *Paranympha et Paranymphus.*

J'ai trouvé cet usage encore en pleine vigueur à Goes en Zélande.

Il l'est encore en Flandre, aux paranymphes près : tous les convives surveillent les nouveaux mariés pour qu'ils ne s'échappent; on les conduit enfin au lit, et un jeune homme ôte la jarretière. Le vulgaire ne voit en tout cela que des tours joués à l'impatience du nouveau couple, ignore qu'anciennement une matrone conduisait la nouvelle mariée au lit, et ne se doute pas que les convives, quelquefois libertins, y jouent le rôle de chastes paranymphes.

La délicatesse des Serviens, en fait du mariage de leurs filles, annonce assez leur pudeur et leur vénération pour le mariage; c'est par où les Germains se distinguaient sur tous

Digitized by Google

les Peuples. Suivant Tacite, l'adultère y était à peine connu; mais s'il s'en commettait un, la vengeance en appartenait au mari seul. Il faisait assembler la famille, et après avoir reproché à sa femme son infidélité, il lui coupait les cheveux, la chassait de sa maison et l'abandonnait aux coups et aux insultes de tout le voisinage. Tacit. de M. G. C. 19.

Cet usage a encore lieu dans les petites villes et villages de la Flandre; l'on sent assez pourquoi il est tombé en désuétude dans les grandes : on l'appelle chez nous SCHAMINKELEN, et en France CHARIVARI. Cet usage est tellement germanique, qu'aucune Loi ancienne ou moderne de la Flandre ne détermine une peine pour ce crime, et que toutes nos anciennes Chartes en confient la punition au mari en la manière susmentionnée. Merlin, Repert. V. *charivari.*

Il est également connu chez les Birmans : " si un Rahaan est convaincu de la moindre „ incontinence, il est expulsé de son kioum; „ on le fait monter sur un âne, on lui barbouille „ le visage de noir et de blanc, et on le promène „ dans les rues au son du tambour, après quoi „ on le chasse. „ Symes, t. II, p. 7.

Chez les Ostiaques-Tartares, les femmes, après leurs couches, doivent subir la purification, en sautant par les flammes; ce saut par les flammes paraît avoir une analogie avec les feux qu'on dresse encore en Flandre et dans toute la Belgique, les jours de St.-Jean et de St.-Pierre, en suspendant au-dessus des bûchers des couronnes de fleurs. Le Peuple danse Lambert, p. 247.

Digitized by Google

en chantant à l'entour du feu, et saute par les flammes. Il n'est pas douteux que ce ne soit là le vestige d'une pratique payenne dont la superstition attribuait à la flamme une vertu de purification ou autre effet mystérieux; et comme, suivant le conseil du Pape Grégoire-le-Grand, nos premiers apôtres induisaient nos pères lorsqu'il n'y avait pas moyen de les détourner de leurs pratiques payennes, à les faire en l'honneur de Dieu ou d'un Saint dont la fête coïncidait avec la même époque, il est permis de croire, peut-être, que la purification des femmes tartares tenait aussi à un préjugé national, qui a été également converti en une pratique religieuse, à moins qu'on ne voulut supposer qu'elle leur fut parvenue par les descendans de Noé, et ensuite dénaturée, ainsi que les Romains ont converti une partie de la Bible en fables.

Fleury, His. Eccl. L. 36, n.° 40.

Lambert, p. 51.

Le premier jour de l'an, les Moscovites vont souhaiter une heureuse année parmi la ville; on leur offre en chaque maison à boire et à manger, mais ils ne peuvent s'arrêter dans chacune au-delà de trois heures; cette course est appelée SCHAWEN. Ce nom est évidemment flamand; SCHAUWEN signifie *parcourir*, *visiter*, et de-là nous nommons SCHAUWINGE et *schauwen* la visite que font les officiers de police des chemins, rivières, ruisseaux, &c.

Cette visite, en cette forme, était encore en pleine vigueur en Flandre, passé trente ans: on ne présente plus aujourd'hui que des liqueurs; mais je l'ai rencontrée en toute sa

Digitized by Google

pompe à Goes en Zélande, où, en général, j'ai trouvé le plus de traces de nos anciennes mœurs. Le premier jour de l'an il se trouve étalé dans chaque maison tout ce que l'on a de plus précieux en vaisselle et en porcelaine; des tables froides y sont dressées; la bienséance exige qu'on parcoure toutes les maisons d'amis, et que dans chacune l'on goûte quelque chose.

Au jour de Pâques, les Moscovites ont de commun avec les Belges d'offrir des œufs peints de toutes couleurs; ils vous disent bien aujourd'hui, en vous les offrant : JÉSUS-CHRIST EST RESSUSCITÉ; mais puisque les Sarrasins, dans la Terre-Sainte, sont aussi venus en présenter à Saint-Louis pour son départ, on ne peut ne pas y voir une pratique étrangère au Christianisme, plus ancienne que celui-ci et convertie comme tant d'autres en pratique religieuse. Lambert, p. 150. Joinville, p. 79, édit. du Louvre.

Autrefois, dès qu'un Moscovite avait rendu le dernier soupir, on en informait tous les parens et amis; ceux-ci s'y rendaient sur-le-champ et faisaient au défunt mille questions sur la cause, les circonstances et sur-tout sur l'auteur de sa mort, si on la soupçonnait violente, puisque en ce cas ils devaient la venger. Lambert, p. 67.

Encore dans les Pays-Bas, dès qu'une personne est décédée, on en donne avis à toute la famille, et cet avis n'a plus, à la vérité, le même but qu'il avait chez les anciens Moscovites; mais puisque nous avons encore conservé les autres rits funèbres de ces Peuples septentrionaux, quoique convertis en prati-

Digitized by Google

ques religieuses, et que les héritiers étaient si fortement obligés de venger, à l'exemple des Germains, la mort du défunt; que toute la famille avait droit aux prix de la réconciliation, connu dans la Belgique sous le nom de ZOEN-GELD et MONTZOEN, dont le partage est scrupuleusement réglé par nos Coutumes, il est assez probable que, chez nos aïeux payens, cet avis avait le même but que chez les Moscovites, vers lesquels, comme nous avons vu, des colonies du Pont-Euxin se sont aussi dirigées.

Tacit. de M. G. C. 21.

En effet, les Moscovites (l'on sait qu'ils aboutissent au Golfe de Finlande, et que les Finlandais avaient les mêmes mœurs, les mêmes usages et les mêmes habitudes des Germains) passaient 40 jours en deuil, et, dans cet intervalle, ils tenaient trois repas de mort, les TROISIÈME, NEUVIÈME et TRENTIÈME jours après l'enterrement.

Tacit de M. G. C. 46.

Les Belges tenaient les mêmes repas de mort, sous le nom de DADSISAS, les *troisième*, *septième* et *trentième* après le jour du décès. Le Concile de Leptines, de 743, condamna cette pratique; mais il fut impossible de la déraciner. Charlemagne, d'accord avec les Évêques, la convertit en pratique religieuse; il leur laissa leurs repas de morts, mais il les fit accompagner de messes et de prières pour l'âme du défunt. De-là encore, dans toute la Flandre, on célèbre ces jours sous le nom de DERDE, SEVENSTE en DERTIGHSTE, par des services à l'église; mais on ne donne plus qu'un seul

Capit. L. 6, C. 197 et 198.

Digitized by Google

repas, savoir, le jour de l'enterrement; ce repas est prescrit par nos Coutumes, qui en mettent la moitié des frais sur la veuve, et l'autre sur les héritiers.

Le cadavre d'un Moscovite qui jouit de quelque considération, est gardé dans la maison avant de l'ensevelir, quelquefois huit jours, suivant le plus ou moins de rang qu'il a occupé pendant sa vie Cela n'a plus lieu en Flandre; mais j'ai trouvé cet usage établi à Goes en Zélande. Lambert, L. C.

J'y ai rencontré le vestige d'un autre usage germanique, qui paraît aussi originairement schyte: les Birmans brûlent les corps des morts qui sont d'un certain rang, et enterrent ou jettent dans la rivière ceux des pauvres. Symes, t. II, p. 192.

Tacite rapporte des Germains, qu'ils ne mettaient aucun luxe dans leurs funérailles, seulement qu'on brûlait les corps des hommes illustres avec du bois non commun; et bien qu'il ne dise pas si l'on brûlait aussi les corps des personnes du commun, il semble l'insinuer. Cependant où trouvait-on dans ce cas les frais du bûcher? Cap. 27.

Quoiqu'il en soit, dès qu'une personne est décédée en Zélande, les directeurs des écoles des orphélins, qui en ont le droit et le bénéfice, font apporter à la porte du défunt un certain nombre de bottes de paille, et les placent à côté de la porte de la maison, en étages, où elles demeurent jusqu'après l'enterrement. Cette pratique me semble dériver de celle de brûler les morts; et si anciennement on ne

Digitized by Google

brûlait que les corps des hommes illustres et enterrait ceux du commun, l'on pourrait expliquer l'usage de la Flandre, qui accorde aux seuls nobles le droit de couvrir de paille toute la route, depuis la maison mortuaire jusqu'à l'église; c'est que les nobles, à titre d'illustres, avaient droit aux honneurs du bûcher, et non pas les roturiers.

Lambert, p. 74. Lorsqu'une personne peu fortunée décède à Moscou, l'on place le cercueil sur la rue avec un cierge à côté; le passant, qui veut donner une aumône pour enterrer le corps, FICHE SA PIÈCE DANS LE CIERGE; dans ma patrie, à Audenarde en Flandre, il est encore en usage qu'au service de l'enterrement, le plus proche parent qui va à l'offrande, offre un cierge et FICHE DANS LE CIERGE LA PIÈCE de monnaie qu'il veut offrir, tandis que les amis et les voisins, comme il se pratique dans toutes les autres offrandes quelconques, déposent leur pièce dans le plat ou la bourse. Je ne sais si cet usage a lieu ailleurs.

Lambert, p. 170. Finissons ce paragraphe par des usages non-funèbres. Les jeux et amusemens des Lappons sont les patins à glace, la balle, le tire au but et le saut; ce sont là les seuls des Belges.

Cependant il nous reste encore un jeu des Germains, que je ne vois pas ailleurs que dans le pays d'Alost, sur la rive droite de l'Escaut, ancienne demeure des Nerviens, une des Nations les plus belliqueuses des Belges; c'est de danser au milieu des épées nues avec une agilité étonnante et sans se blesser: on appelle ceux qui

Digitized by Google

s'y exercent ZWEIRT-DANZERS (*danseurs de glaives*). Cet usage des Germains avait fixé l'attention de Cæsar sous le rapport de l'agilité; mais Tacite l'a classé parmi leurs jeux et leurs amusemens ordinaires. Cap. 24.

Je pourrais étendre à l'infini cette série de pratiques communes entre les Germains et les Belges du temps présent; mais on n'a qu'à lire l'immortel et l'inimitable TRAITÉ DES MŒURS DES GERMAINS, de Tacite; les DISPLECHTIGHEDEN d'Alkemade et de vander Schelling; quelques Mémoires de l'Académie de Bruxelles et d'autres qu'elle a couronnés, et chacun y reconnaîtra l'identité ou l'analogie sans peine. Je me suis strictement borné à ne faire mention ici que de celles dont on n'avait pas encore parlé, ou dont on avait parlé d'une manière imparfaite.

§ VIII.

Identité progressive des noms des demeures de ces Peuples, depuis le Pont-Euxin jusqu'en Allemagne et dans les Pays Bas.

Rappellons-nous d'avoir observé qu'un Peuple, consistant en plusieurs Nations, et transmigrant par des pays déserts pendant une suite de siècles, pour trouver des pays fertiles dans lesquels il puisse enfin se fixer, est cependant obligé de donner un nom quelconque aux lieux et aux cantons, où il s'arrête plus ou moins dans cet intervalle, pour conserver ses relations entre ses diverses Nations et entre

Digitized by Google

les diverses peuplades ou sections d'une même Nation; quelque soit ce nom, soit qu'il l'emprunte de ses chefs, soit d'une rivière, soit de toute autre circonstance de localité, il suffit qu'une fois ce nom particulier étant adopté, il indique la Nation ou la peuplade qui le porte, et il désigne en même-temps ses demeures. Lors donc que des Peuples nomades se transportent successivement par des pays déserts d'un pays dans un autre, il est dans la nature des besoins relatifs de donner à ce nouveau séjour le nom de celui qu'ils viennent de quitter, tant parce que les rivières et les lieux de ces pays déserts n'ont pas de noms ou n'en ont pas de connus, que parce que, sans cela, ils devraient se former à chaque mutation une nouvelle topographie; mais cette dernière mesure est accompagnée de tant de difficultés, que les Nations les plus policées elles-mêmes l'évitent autant qu'il se peut: car ne voit-on pas les différentes parties d'une armée campée, être désignées par les noms des commandans en chef? ou, si c'est une armée de confédérés, par le nom des Nations dont elle se compose? et les puissances maritimes ne donnent-elles pas des noms de leur pays, de leur roi ou de leur chef, aux nouvelles îles, pays et rivières qu'elles découvrent? Si donc ces Nations pannoniennes sont venues progressivement depuis le Pont-Euxin jusqu'en Allemagne, en Suède, en Danemarck et dans les Pays-Bas, elles auront dû nécessairement transférer les noms de leurs demeures d'un lieu à l'autre, et cette transla-

Digitized by Google

tion des noms serait peut-être une preuve par elle-même de leur route de transmigration, si elle n'était pas aussi bien confirmée qu'elle l'est, par l'identité de langue, de religion, de lois, de mœurs et d'habitudes.

Pour mettre de l'ordre dans cette partie, nous examinerons 1.° quels sont les noms des lieux et des rivières des environs du Pont-Euxin, qui aient été ainsi transférés; 2.° quels sont ceux de la Livonie; 3.° quels sont ceux des côtes de la Baltique; et 4.° quels sont ceux de l'Allemagne, de la Suède et du Danemarck, qui aient été ainsi tranférés dans les Pays-Bas.

De ceux du Pont-Euxin.

La première chose qui nous frappe, est que le point du départ et le terme de leur transmigration, portent exactement le même nom, et que le nom adjectif du terme indique précisement le nom du point du départ. Chersonèse.

En effet, tout le pays situé entre les Palus-Méotides ou mer d'Azof, et le Pont-Euxin ou mer Noire, s'appelait anciennement CHERSONÈSE. Or, le JUTLAND en Danemarck porte le même nom; et pour distinguer ces deux CHERSONÈSES, l'on nomme celle du Pont-Euxin Chersonèse TAURIQUE, et le Jutland la Chersonèse CIMBRIQUE: mais nous avons vu que les Cimbres ou Cimmériens, qui ont envahi les Gaules et pris Rome, venaient du Pont-Euxin, et qu'ils en avaient été chassés par les Tartares orientaux. Nous avons trouvé que le

Digitized by Google

Banc de sable du Jutland porte encore le nom de BARRE DES KIMMEN, ou *Banc des Cimbres*; le Havre de la Skanie CIMBRISCHAM, et que les anciens appellaient le Jutland la CIMBRIE. Voilà donc tout-à-la-fois une identité de nom qui indique la demeure d'un Peuple venu du Pont-Euxin en Danemarck.

Bog. La grande rivière qui tombe à Ocsakow dans la mer Noire, s'appelle BOG; et une autre rivière qui tombe dans la Vistule sous Varsovie et puis dans le Golfe de Dantzick, s'appelle aussi BOG, en allemand BUG; et ce qu'il y a de particulier dans celle-ci, est qu'elle a sa source dans le Palatinat de BELCZ, apparremment l'ancien pays des *Belcæ* dont parle Pomponius-Mela. Entre le *Bog* et le *Nieper* se trouve une grande forêt qui s'appelle la FORÊT-NOIRE, et nous trouvons la FORÊT-NOIRE sur le Rhin.

Casse. Les îles du Nieper, appelées *Pourois*, sont les lieux où, suivant les géographes, les Cosaques déposent en garde leur CACHE ou *trésor de l'armée*; il n'est pas de Flamand qui ne reconnaisse, à la première vue, la corruption de ce mot, qui doit s'écrire CASSE, en flamand TRÉSOR; l'on dit *de* CASSE *van den Staet*, *van een Land*, &c. *la* CAISSE *de l'État*, *du Pays*, &c.

Romanow. En Ukraine, non loin du Nieper, on trouve ROMANOW, en Livonie ROMELSBERGH, et ROMELSBURGH en Poméranie; il y a plus: Romelsbergh en Livonie est dans le district de *Wenden*, et dans la Poméranie il est dans le

Digitized by Google

le Duché de *Wenden*; ce qui indique assez que dans leur transmigration, les Peuplades amies se tenaient toujours, autant qu'elles pouvaient, ensemble.

Une partie de la Russie est située sur le Nieper, sur la rive opposée à la Forêt-Noire; l'on trouve ensuite en Livonie, entre l'Aa et la Dwina, non loin de Riga, une rivière qui porte le nom de RUSSCHE-BEEK; la *Niemen* est encore appelée RUSSE dans la carte de Prusse, par Mathieu Leuter; les lieux à son embouchure s'appellent RUSS, RUSSE, ALT-RUSSE; dans la Lusace à l'est de *Meissen* et près de *Salgast*, sur la droite de l'Elbe, on trouve RUSLAND, et près de Mayence on rencontre RUSSEN et RUSSELS-HEIM; enfin, en Brabant RUYSBEKE et RUYSBROECK, et en Flandre RUYSLEDE près de Thielt, et le canton de RUYSBROECK, sur le ruisseau à Bevere près d'Audenarde. Rusland.

De ceux de la Lapponie.

Sous le 68.e degré de latitude, nous trouvons SWINE-KELE en Lapponie; SWINE-SAND en Suède vers la Norwèghe; une des embouchures de l'Oder se nomme SWIN et SWINE-MUNDE; 't SWIN entre Meuse et Waal en face de Ravestein; SWIN-DRECHT dans le pays d'Ysselmonde et en face d'Anvers; et le SWIN en Flandre, qui forme le plus célèbre de ses ports. Swin.

Digitized by Google

De ceux de la Finlande.

Ale. Dans la Finlande, sous le 62.e degré, l'on trouve la rivière l'ALA ; dans l'Estonie, sur les bords du Golfe de Finlande, l'on trouve le district de ALENTAK ; en Prusse, se trouve de nouveau la rivière d'ALLA, qui tombe dans la Pregel, et sur ses bords se trouve ALLERBURG et ALLENAU.

Ces noms nous offrent deux remarques à faire : la première, c'est qu'en Livonie nous n'avons pas trouvé un *Aller-burg* ou *Bourg* de cette Nation ; nous n'y trouvons qu'un *District* sans Bourgs de ce nom ; comme nous n'y avons pas trouvé un ROMELS-BURG, mais seulement un ROMELS-BERG, tandis que les premiers ont nommé leur demeure *Burg* ou *Bourg*, dès qu'ils sont arrivés en Poméranie. Ne pourrait-on pas conclure de-là que les uns et les autres menaient encore une vie nomade en Livonie, et ne se sont constitués en société civile que lorsqu'ils se sont fixés respectivement en Prusse et en Poméranie ? Ce qui prouve de nouveau leur transmigration progressive.

L'autre remarque, et qui présente plus d'intérêt, est qu'il y a beaucoup de probabilité que les noms d'*Allemands* et *Allemagne* dérivent de la rivière ALA en Esthonie, et par conséquent que c'est là encore une de ces Nations qui, du Pont-Euxin, sont venues par la Dwina sur la Mer Baltique, d'où elle aura poursuivi sa transmigration, jusqu'à ce qu'elle se sera fixée en Prusse sur la rivière à laquelle

Digitized by Google

elle aura donné le nom d'ALA, que portait la rivière qui arrosait ses demeures en Esthonie. Ceci demanderait un développement dont je me contenterai de donner une esquisse.

1.° Tous les anciens écrivains ont écrit *ALAMANNI*, et non pas comme on l'écrit aujourd'hui *ALLEMANNI*; leur Loi nationale dans Lindebourch et dans les Capitulaires, en est une preuve, puisqu'elle est intitulée *LEX ALAMANNORUM*.

2.° Ils demeuraient, du temps de Procope, c'est-à-dire au 6.e siècle, au-delà des Thuringiens et des Suèves, et ils y demeuraient d'ancienneté. " *Ultrà Toringos, Suabi et* " *Alamanni; isti ab antiquo oras istas* " *tenebant.* "

3.° Agathias nous apprend que les Alamans consistent en diverses Nations qui, venues d'ailleurs, s'y sont réunies. " Alamanni autem " si Asinio quadrato homini Italo, quique " res Germanicas accuratè conscripsit, credi- " mus, *CONVENÆ* sunt et *MISCELLANEI*; quod " et appellatio ipsa satis indicat. "

Tacite n'a pas connu les Alamans; il ne nous parle que des Germains et des Suèves; il borne la Germanie proprement dite à l'Elbe; au-delà il met les Suèves, qui forment, dit-il, plusieurs Nations, qu'il ne nomme pas; mais la Germanie ayant été mieux connue depuis Tacite, tous les écrivains postérieurs ont distingué les Suèves des Alamans. Or, ceux-ci ne pouvaient pas demeurer du côté du Danube, parce que Tacite nomme les Nations

Digitized by Google

des Bohémiens et autres qui y demeuraient; ils ne pouvaient pas convenablement demeurer en-deçà de la Vistule, parce que les pays situés entre cette rivière et l'Elbe, n'eussent pu offrir ces *centum Pagos*, qu'occupaient les Suèves, ni ces déserts qu'ils mettaient entre eux et les Peuples voisins, suivant Cæsar; on ne peut donc pas placer les Alamans ailleurs qu'au-delà de la Vistule; dès-lors l'étymologie de leur nom ne présente plus de difficulté. Les Romains et les Gaulois ne connaissaient pas les diverses Nations qui ont envahi les Gaules: les Romains les qualifiaient en général de BARBARES. Les Belges appelaient ceux qui étaient venus du Nord, par un nom général NOORD-MANNEN (*hommes du nord*); encore aujourd'hui nous appelons les Anglais ENGELS-MANNEN, les Français FRANS-MANNEN; et nous avons vu que ceux qui avaient demeuré sur la rivière l'Anger en Courlande, se sont appelés en Suède ANGER-MANNEN. Qu'y a-t-il qui puisse empêcher maintenant que ceux qui étaient venus de la rivière ALA en Esthonie sur l'ALA en Prusse, et qui n'avaient pas, suivant Agathias, un nom national, puisqu'ils étaient *Micellanei*, se soient designés eux mêmes, ou l'aient été par d'autres, par le nom de
L. II, C. 2. ALA-MANNEN ou habitans de l'ALA? Je sais bien que Grégoire de Tours semble confondre les Alamans avec les Suèves, " *Hos secuti Suevi, id est ALAMANNI.* „ Mais fût-il vrai que la Suévie se soit étendue au-delà de la Vistule, et que les *Alamannen* eussent été une

Digitized by Google

Nation Suève, cela n'empêcherait pas qu'ils eussent demeurés sur l'Ala, et comme Nation *particulière* des Suèves, emprunté leur nom de la rivière sur les bords de laquelle ils demeuraient

L'étymologie du nom de *Salii*, que portait la branche principale des Francs, a été l'objet de plusieurs recherches; l'on est assez d'accord que ce nom leur vient d'une rivière; mais on ne va pas chercher cette rivière plus loin que dans l'évêché de Munster, où se trouve le vieil Yssel, *Isala*, ou tout au plus dans le Magdebourg sur l'Elbe, où se trouve la rivière *Sala* (la *Sale*); de-là on les fait descendre dans la Campine brabançonne, laquelle jusqu'au 12.e siècle s'appelait TAXANDRIE, et où se trouvent encore les lieux SEELBEMDEN (*pâturages saliens*), SELEHEIM (*demeure des Saliens*), et tant d'autres lieux dont les noms y sont analogues. Mais le nom de *Salii* était leur nom national, et celui de FRANCS était le nom de la confédération dans laquelle diverses Nations étaient entrées, comme l'était celui de BAGAUDES et ARMORICHES, dont en vain on a voulu faire une Nation particulière. Il est bien vrai d'ailleurs que SEEL et SELE, dans les noms susnommés, peuvent signifier en flamand SALIENS; mais cependant la preuve en est plus dans l'apparence que dans le fait. Au surplus, si les *Saliens* formaient, comme il est certain, une Nation particulière, et si, suivant Grégoire de Tours, les Francs venaient de la Pannonie, ce n'est

Acta Selecta SS. Belgii. t. I, p. 302 et seqq.

Digitized by Google

pas dans l'*Isala* de l'Evêché de Munster, ni dans la *Sala* de Magdebourg qu'il faut chercher l'origine de leur nom, mais il faut remonter vers les premiers établissemens de ces Nations Pannoniennes en Livonie.

Or, en Livonie sur le Golfe, au 57.e degré de latitude, l'on trouve SALIS, SALISBURG; au 59.e SELE KYLA, et sous le même degré sur la pointe du Golfe de Finlande, SALA-KYLE; ensuite sur la rive gauche de la Dwina en Sémigalle, nous rencontrons SEELBURG, SALAW sur la Prégel, SALFELD entre l'Asa et la Vistule, ZELL dans le Lunebourg, la SALTZA, SALSTBOURG et FRANKENMARC dans l'Evêché de Saltsbourg, la ville de SALTZ dans le Duché de Magdebourg, et la rivière de *Sala* en Saxe, SALS BERG en Norwège, *Sala* en Suède dans l'Upland; et enfin tous les lieux dans la Campine brabançonne, qui attestent encore le séjour des SALIENS dans la Taxandrie.

Wenden. Nous avons déjà observé que WENDEN forme une ville et un district en Livonie; que les *Wandales* s'appelaient WENDALEN; qu'on trouve WENDALEN en Suède dans le Heriedal, WINDALA en Finlande sur l'Asa, et que le Duché de WENDEN en Poméranie, s'appelle encore la WANDALIE.

Honte. La côte de l'île d'Osel dans la Baltique, en face de la Livonie, vis-à-vis de *Salis*, s'appelle HUNDSORT; il me semble qu'un Flamand ne refusera pas d'y reconnaître HONDS-OORT, la côte ou canton du *Hont*. Nous trouvons ensuite

Digitized by Google

la rivière de HUNTE dans le Comté d'Oldenburg sur le Wezer; et puisque nous avons trouvé dans ces parages l'origine du SWIN en Flandre, il se pourrait bien que le nom de la rivière de HONTE, et non pas DEN HONT, comme on écrit aujourd'hui, et qui avant la rupture des Wielingen n'était qu'une petite rivière, comme le savant Kluyt l'a démontrée, doive son nom au *Honds-oort* de la Livonie.

L'on trouve RUGEN en Livonie près de *Salis*, et ensuite on trouve RUGEN et RUGENWALDE sur les côtes de la Baltique; c'était une Nation connue sous le nom de *RUGH* entre les Germaniques. Rugen.

L'Aa est une grande rivière de la Livonie, qui se décharge dans le Golfe de Riga; il y en a cinq de ce nom en Westphalie, trois dans les Pays-Bas et sept en Suisse. *Dict. de Vosgien.* Aa.

ASKERODE sur la Dwina, et ASKERSUND en Suède, dans la Nérike. Askerode.

LUNEBURG en Livonie, entre l'Aa et la Dwina, et LUNEBOURG en Allemagne. Lunebourg.

LEEUWARDEN sur la rive droite, et DALEM sur la rive gauche de la Dwina près de Riga, et ensuite LEEUWARDEN dans la Frise, et DALEM dans les Pays-Bas. Leeuwarden et Dalem.

Ceux de la Courlande.

Nous trouvons ANGEREN, ANGERMUNDE en Courlande; ANGERMOND sur l'Oder; Angermunde

ANGER-MOND, ANGER-OORT, la rivière l'*Anger* sur le Rhin, entre Keysersweert et Duysbourg, et l'ANGERMANNIE en Suède.

Ceux du Danemarck.

Seeland. La principale île de ce Royaume s'appelle SEELAND ou la ZELANDE; l'on sait que l'une des Provinces-unies porte le même nom; la suite rendra probable que la dernière a été peuplée par la première, et lui a donné son nom. L'on croit vulgairement que la Zélande hollandaise a emprunté son nom de la mer, ZEE, dont elle est entourée en tout sens, et que son nom signifie UN PAYS GAGNÉ SUR LA MER; mais Wagenaar et Kluyt ont observé, qu'anciennement on n'écrivait pas, comme aujourd'hui, ZIERIC-ZÉE, VOORNE-ZÉE, ELEGART-ZÉE, &c.; qu'au contraire, on écrivait ZIERIC-SEE, et que la mutation de l's en z n'est due qu'à la dérivation erronée de la mer; en effet, la ZÉLANDE danoise s'écrit avec une s. Il semble que la véritable étymologie de ce mot est SEE, et ce mot, en commençant par la Livonie jusqu'en Allemagne et en Suisse, ne signifie autre chose que LAC. Tous les lacs y sont nommés SEE; ainsi l'on trouve en Livonie les UTSKE-SEE, LABE-SEE, LUBAMSBHE SEE; dans la Marche de Brandeburg, BLANKEN-SEE; en Poméranie, WUSTRAU-SEE, près de Thorn COLMEN-SEE; d'où je conclus que la SEELANDE, comme on l'écrivait, signifie un PAYS à LACS. Sans doute ces deux SEELANDE étaient telles avant qu'on

Digitized by Google

connut l'art de construire des écluses, et ce qui le confirme et qui prouve en même-temps la transmigration progressive, est qu'il se trouve un SEELANT ou ZEELANT dans la Seigneurie de Ravestein sur la Meuse, entre les marais de Peel et CAT-WYCK ou canton des CATTES, sur la Meuse près la ville de *Grave*, à deux lieues de OLLANT sur l'*Aa*.

Odensee.

Au nord de la Seelande danoise se trouve l'île de Funen, dont une des villes considérables est ODEN-SEE; il y en a qui croient, dit M.r Des Roches, dans *son Histoire du Danemarck*, que cette ville a été bâtie par ODEN, le Dieu payen des Danois: ceci est fabuleux; mais que son nom dérive de celui du Dieu ODEN, cela paraît plus probable; car non-seulement toute la contexture du nom l'annonce, mais il paraît que les lieux du culte de cette divinité étaient situés sur les bords de la mer; car l'on trouve le ODENS-HOLM en Livonie, sur la côte du Golfe de Finlande. Lors donc qu'on trouve encore dans le Zud-Beveland une des îles de la Seelande batave, ODEKENS-KERCKE, OUDE-LANDE, qui dans leur origine peuvent avoir signifié le TEMPLE DE ODEN et le CHAMP DE ODEN; que la pointe septentrionale du Jutland danois s'appelle CATTE-GAT ou passage des CATTES, et qu'ensuite sur la côte maritime de la Flandre on trouve l'île de CAT-SAND ou *Banc des Cattes*, j'ai quelque peine à croire que le célèbre lieu de EDENSEE, HEEDENSEE, HEEDINSEE ou HEDENSÉE, que réclame la Charte de paix du

Digitized by Google

27 Février 1167, entre Philippe, Comte de Flandre, et Florent, Comte de Hollande, et dont parle Kluyt dans son intéressant *Excursus VII*, emprunte son nom de la petite rivière de HEEDE, qui a maintenant son embouchure dans le canal de *Sluys* ou *Ecluse*. Cette petite rivière, qui ne vaut guère qu'un ruisseau, et qui ne paraît pas avoir été anciennement plus grande, ne me semble pas avoir en aucun temps été assez considérable, pour avoir pu donner son nom à un lac; je préfère de croire que, dans le douzième siècle, il y a existé dans les parages de l'île de CAT-SAND un lac, où anciennement les *Cattes* célébraient le culte d'ODEN, et que ce lac (SEE) portait encore au douzième siècle le nom ODEN-SEE, comme il l'avait porté en Danemarck. Il n'est pas étonnant qu'on n'y trouve plus de vestiges de ce lac; car toute notre côte maritime a éprouvé tant d'inondations, qu'en général tous les anciens noms des lieux ont disparu, pour faire place à des noms de nouveaux Poldres. Cette partie entr'autres a éprouvé six inondations terribles, depuis la date de la Charte sus-rappelée: la première en 1219, la seconde en 1220, les troisième, quatrième et cinquième en 1221, et la sixième en 1222, *Alting verb. Heydensée;* au reste, la différence de la lettre E avec O n'y fait rien, parce que les Allemans prononcent souvent l'*o* par l'*e*, et qu'ainsi on aura *écrit* en Flandre, comme on le *prononçait* en Livonie et en Danemarck, *eden* pour *oden*, indifféremment même, puisqu'on écrivait aussi *Odekens-Kercke.*

Digitized by Google

Si mon opinion est fondée, l'on trouve ainsi réunis sur la côte maritime de Flandre le SWIN, le HONTE et le culte d'ODEN, que l'on a trouvé réunis sur la côte de Livonie; et puisque nous les trouvons également réunis en Danemarck, cette circonstance nous indique la route, et prouve de nouveau la transmigration progressive de ces anciens Peuples.

Ceux de l'Allemagne, de la Suède et du Rhin.

Le nombre de ceux-ci irait à l'infini, si je voulais les rappeler tous, sur-tout quand je me permettrais quelques changemens un peu considérables dans leur terminaison ou dans les lettres, qui n'en seraient pas moins justes pour cela; mais j'ai préféré de ne m'attacher qu'à ceux qui présentent une identité presque parfaite. Les voici :

A

Alsta en Suède, province d'Elsingie.
Aelts dans l'Overyssel.
Aelst sur Meuse, près Bommel.
Aelst dans la Campine, près Eyndhoven.
Aelst près St.-Trond.
Aelst, ville en Flandre, où il y a encore plusieurs villages de ce nom.
Aldenahr sur l'Ahr, près Juliers.
Aldenau sur l'Ahr, près Juliers.
Aldenarda (Audenarde), ville de Flandre.
Alle Heyligen sur le Rhin, près Darmstadt.
Aller-Heyligen, pays d'Alost, près d'Audenarde.

Digitized by Google

Asten près Bommel sur la Meuse.
Asten près Limbourg.
Asten dans la Campine, près Peeland.
Asten près Deynse en Flandre.
Axel dans la Mayerie de Bois-le-Duc.
Axel, ville et pays en Flandre.

B.

Baerle près de Venlo.
Baerle près de Gand.
Beveren près de Munster.
Bevere dans la Mayerie de Bois-le-Duc.
Bevere près de Bruxelles.
Beveren près d'Anvers, Flandre.
Bevere près d'Audenarde.
Beveren près de Furnes.
Beveren près de Courtrai.
Bevere près de Roulers.
Berchem, il y en a plusieurs de ce nom en Allemagne.
Berchem près de Ravestein sur Meuse.
Berchem sur le Rhin, entre Bonn et Cologne.
Berchem près d'Anvers.
Berchem près d'Audenarde.
Blankenberg près de Berlin.
Blankenberg sur l'Oder.
Blankenberg en Flandre.
Bornhem près de Bonn.
Bornhem en Flandre.
Brakel sur la Roër, pays de Juliers.
Alting. V. *Bracola*. *Bracola* (vulgo *Breukelen*) sur la Vecht, diocèse d'Utrecht.

Digitized by Google

Brakel Flandre, entre Audenarde et Grammont.
Bruggen Saxe, près de Hilderseim.
Brugge près Ruremonde.
Brugge près d'Aerschoot en Brabant.
Brugge Flandre.
Briscow près Augenwalde en Poméranie.
Brisgaw en Souabe.

C.

Calau près de *Hollant* en Poméranie.
Caloo sur l'Escaut, en Flandre; et *Caloot*, banc de sable dans l'Escaut occidental.
Cassel en Hesse-Cassel.
Cassel entre Cologne et Bonn.
Cassel dans l'Electorat de Mayence.
Cassel près Limbourg.
Cassel en Flandre.
Caster, ville et district près de Juliers.
Caster Flandre, près d'Audenarde.
Cortryck près d'Aerschoot.
Cortryck (Courtrai), ville de Flandre.

D.

Delft près Bois-le-Duc.
Delft en Hollande.
Denemarc entre le Vecht et l'Amstel.
Dornick dans le Holstein.
Doornyck (Tournai), ville des Pays-Bas.
Dudzeele près Louvain.
Dudzeele près Bruges.

E.

Eecken près de Fauquemont.

Digitized by Google

Eeke sur l'Escaut, entre Gand et Audenarde.
Essche près Bois-le-Duc.
Essche St.-Livin, pays d'Alost.

G.

Gent sur le Waal, dans la Betuwe.

H.

Hamme dans la Campine liégeoise.
Hamme, pays de Termonde en Flandre.
Haeltert sur la Lippe, pays de Juliers.
Haeltert sur le canal de Gand à Bruges.
Haeltert, pays d'Alost, près Grammont.
Halle en Saxe.
Halle en Hainaut.
Halle Brabant, près Léau.
Halle près d'Anvers.
Heusden sur la Meuse.
Heusden près de Gand.
Hasselt près Ruremonde.
Hassel dans le Luxembourg.
Hasselt près de Ninove, Flandre.
Hollant en Poméranie.
Oland, Isle de la Baltique.
Olant sur l'Aa, dans la Campine, près Boxtel.
Im-Hollant près Ruremonde.
Holland, province des Pays-Bas.
Holsbeke près Louvain.
Hollebeke près d'Ypres.
Hodonck près d'Eyndhoven, Mayerie de Bois-le-Duc.

Digitized by Google

Hoodonck près de Gand.
Hoornebeke sur la Lippe.
Hoorebeke St-Cornil et Ste.-Marie, près d'Audenarde.

K.

Kessel près Venlo.
Kessel près de Malines.
Kessel près d'Ypres.
Kysselberg, pays de Juliers.
Kesselberg près Dusseldorff.
Kesselberg sur l'Anger, près Duydsbourg.
Kesselberg près Louvain.
Kesselberg près d'Ypres.

L.

Lessen sur la Vistule, près Culmn.
Lessen sur l'Elbe.
Lessen (Lessines) en Hainaut.
Loeven, pays de Juliers, district de Caster.
Loevenen dans l'Ameland. Alting. art. 39.
Loven (Louvain), ville du Brabant.
Leeuwe Brabant, ville près Tirlemont.
Leeuw St.-Pierre, } pays d'Alost.
Leeuwerghem, }
Lombeke sur la Lippe.
Lombeke N.-D., et *Lombeke* Ste.-Catherine, près Bruxelles.
Lier, défilé en Norwège.
Lier, ville du Brabant.
Liers près de Liège.

Digitized by Google

M.

Melle en Saxe, près Hildesheim.
Melle près de Gand.
Melle près Tournai.
Melzen Saxe, bailliage de Weissenfels.
Melsen sur l'Escaut, pays d'Alost.
Munster dans le Duché de Lunebourg.
Munster près de Francfort.
Munster sur la Moselle; il y en a grand nombre de ce nom.
Mechelen près de Leipsick.
Mechelen près de Maestricht.
Mechelen dans le Limbourg.
Mechelen (Malines), ville et province des Pays-Bas.
Quad-Mechelen (Malines des Quades), Peuple germanique dans la Campine liégeoise.
Moen, Isle du Danemarck.
Moen, Comté dans la Châtellenie d'Audenarde en Flandre.

N.

Nette, rivière près d'Andernach.
Les deux *Nèthes*, rivière en Brabant.

R.

Rhin, rivière dans la Marche de Brandebourg, qui tombe dans l'Elbe à Reinauw.
Rhin, fleuve connu.
Rechem, district sur la Meuse.
Rechem Flandre, près de Menin.
Rechem, canton de la Châtellenie d'Audenarde.

S.

Digitized by Google

S.

Swalm près Ruremonde.
Swalm-Alderheyligen, *Swalm-Munck*, *Swalm*, rivière, } pays d'Alost sur l'Escaut, près d'Audenarde.
Schagen, *Skagen*, pointe septentrionale du Jutland en Danemarck.
Schagen près d'Alcmar.
Schagen, Seigneurie considérable dans la Haute-Châtellenie d'Audenarde.
Staden, ville Anséatique.
Staden, à trois lieues trois quarts d'Ypres en Flandre.
Strasbourg en Prusse, près de Stettin.
Strasbourg sur le Rhin.

T.

Thielt près Scherpenheuvel, en Brabant.
Thielt, Châtellenie de Courtrai.
Thielt-N.-D., et *Thielt-Saint-Martin* près Louvain.
Thiel-Rode, Flandre, pays de Termonde.
Thorn sur la Vistule.
Thorn sur la Meuse, près de Stevenswaert.

U.

Ursel près de Darmstadt.
Ursel près de Francfort.
Ursel près de Bonn.
Ursel en Flandre.

Digitized by Google

V.

Vechte dans l'Evêché de Munster.
Vight près d'Aix-la-Chapelle.
Vechte, rivière ibidem.
Vecht, rivière en Hollande.
Vichte, village dans la Haute Châtellenie d'Audenarde, au titre de Grand-Maréchal de Flandre.

W.

Wingene près Louvain.
Wingene, Franc de Bruges.

Y.

Ypper, dans la Finlande suédoise.
Ypres, ville en Flandre.

Lorsque j'eus découvert cette identité progressive des noms de lieux et de rivières, depuis le Pont-Euxin jusque dans les Pays-Bas, je fus étonné que cette observation n'avait pas encore été faite, que je sache, par personne; je l'ai communiquée à mes amis, à qui elle a paru également nouvelle, et j'ai vu avec plaisir qu'elle en a été si bien accueillie, que mon ami, M. le chanoine de Bast, en a déjà fait usage dans son premier supplément à son *Recueil des Antiquités Romaines et Gauloises.*

Après avoir établi cette identité des noms de lieux et de rivières, de langues, de lois,

Digitized by Google

de mœurs et habitudes, de culte et de superstitions, de jeux, enfin, et d'amusemens, il me paraît que la translation progressive de ces noms, depuis les côtes de la Mer-Noire jusque dans nos Pays-Bas, achève de prouver les deux points que je me suis proposé d'établir: l'origine des Belges du Pont-Euxin, et la route qu'ils ont suivie dans cette transmigration.

Mais pour sentir toute la force et le complément des preuves qui résultent de cette translation progressive des noms de lieux et de rivières; il faut bien remarquer trois périodes, qui ne sont pas les moins intéressantes de l'Histoire ancienne de notre patrie.

La première est celle du commencement des transmigrations de ces Peuples Pannoniens, qu'on paraît pouvoir fixer à trois siècles avant l'ère commune; pendant cette période, ces Peuples se sont avancés jusqu'à l'Elbe.

La seconde est celle qui commence vers les temps du Déluge Cimbrique, 110 à 112 ans avant J.-C., jusqu'à la conquête de la Belgique par Cæsar, environ 56 ans avant l'ère commune. Pendant cette période, ils ont poussé jusqu'au Rhin, et quelques-unes de leurs Nations sont venues occuper les pays déserts sur la rive droite de ce fleuve.

La troisième, enfin, est celle où ils ont obtenu des établissemens fixes dans le nord de la Belgique; l'on peut fixer celle-ci aux temps d'Auguste.

Pendant la première période, les Gaulois

Digitized by Google

Cæs de B. G. c. 6. Tacite de M. G. c. 28. étaient encore si puissans, qu'ils avaient des colonies et des établissemens jusque sur l'Elbe et le Danube, puisque les Bohémiens étaient encore, à cette époque, Gaulois. Les transmigrations de ces Nations Tartares n'ayant pas été simultanées, *uno impetu*, mais successives et progressives, ont dû avoir été arrêtées sur l'Elbe par les Gaulois, qui, loin de permettre à ces Nations de venir former des établissemens dans les Gaules, en allaient former eux-mêmes dans la Germanie ; mais ces Pannoniens arrêtés sur les bords de l'Elbe, poussés et harcelés par les nouvelles colonies de transmigration qui se succédaient, et empêchés par les Gaulois de passer l'Elbe, n'ont eu d'autre parti à prendre que de se répandre des deux côtés de la Mer-Baltique, d'un côté en Allemagne jusqu'au Danube, et de l'autre par le Holstein dans le Danemarck, la Suède et la Norwège : voilà à quoi l'entreprise de la première période a dû naturellement se borner.

Mais pendant la seconde, le nombre de ces transmigrations était tellement accru, qu'à entendre les Historiens Grecs et Romains qui nous ont donné l'Histoire du Déluge Cimbrique, les armées de ces Peuples étaient incalculables ; et, certes, ce Déluge lui-même prouve bien la vérité de leur récit. C'est pendant cette période, et dès qu'ils se sont senti assez forts, qu'ils ont entrepris et qu'ils ont réussi à chasser les Gaulois de la Germanie jusqu'en-deçà du Rhin, suivant le rapport de Cæsar et Tacite.

Digitized by Google

Mais aussi, à cette époque, le Rhin ne formait pas une barrière qui pût arrêter les vainqueurs ou les empêcher de s'établir sur les deux rives ; puisque non-seulement le nord de la Belgique était encore désert, mais parce que les Gaulois n'y avaient établi aucune force militaire ; " *quantulum enim annus obstabat* , „ remarque Tacite, *quominus ut QUÆQUE GENS* „ *EVALUERAT, occuparet perumtaretque sedes* „ *PROMISCUAS ADHUC ET NULLA REGNORUM POTEN-* Tacit. de M. „ *TIA divisas.* „ Les pays des deux rives du G. c 28. Rhin étaient donc des pays abandonnés et considérés comme n'appartenant ni aux Gaulois ni aux Germains : *adhuc nullâ regnorum potentiâ divisas ;* et les Nations particulières de ces deux Peuples, à-fur-et-mesure qu'elles se sentaient assez fortes pour s'y maintenir, *ut quæque gens evaluerat*, venaient s'y fixer. C'est donc à cette époque qu'il faut rapporter l'établissement des Belges en-deçà du Rhin, qui étaient d'origine germanique : " *plerosque* „ *Belgas esse ortos à Germanis, Rhenumque* Cæs. de B. „ *antiquitus transductos propter loci fertili-* G. lib. 2. „ *tatem ibi consedisse.* „ Or, comme les Ménapiens, les Advatiques, les Eburons et les Nerviens étaient du nombre de ces Nations sorties de la Germanie, on ne peut rapporter qu'à cette époque l'établissement de ces quatre Peuples dans la Belgique, et qui depuis ont été comptés parmi les Belges.

L'époque de ce premier établissement des Germains sur la rive gauche du Rhin, se con-

Digitized by Google

firme pleinement par Cæsar, lorsqu'il dit que ce sont ces Belges d'origine germanique qui ont si fortement disputé aux Cimbres l'entrée dans la Belgique lors de ce Déluge ; ils devaient donc y être déjà établis : " *solosque esse* „ *qui patrum nostrorum memoriâ, omni Gal-*
Cæs. de B. G. lib. 2. „ *liâ vexatâ, TEUTONES CIMBROSQUE INTRA FINES* „ *SUOS INGREDI PROHIBUERUNT.* „ Mais, à l'occasion de ce Déluge, les 6000 hommes que les Cimbres et Teutons avaient laissés sur le Rhin à la garde des gros bagages, se sont, après la défaite de leur armée par Marius, entendus avec ces Belges d'origine germanique, et se sont fixés dans ces mêmes parages, où ils ont formé, depuis, la Nation des ADVATIQUES ou ATTUATIQUES, qui est comptée parmi les Belges ; ceci se prouve également par Cæsar : " *Hi* (ces 6000) *post eorum obitum multos* „ *annos à finitimis exagitati, cum alias bel-* „ *lum inferrent, alias illatum defenderent,*
Cæs. L. C. „ *CONSENSU EORUM OMNIUM PACE FACTA HUNC SIBI* „ *DOMICILIO locum delegerunt.* „

Ainsi l'établissement des Ménapiens, Eburons et Nerviens dans le nord de la Belgique, est antérieur au Déluge Cimbrique, et celui des Attuatiques en est contemporain.

Dans cet état de dénuement et d'incertitude des frontières Belgiques vers le Rhin, d'autres Nations Germaniques de la rive droite ont successivement tenté, et plus ou moins réussi, à venir s'établir sur la rive gauche ; les Tenchtres et Usipètes, en particulier, vers le

Digitized by Google

temps de Cæsar, étaient venus fondre sur les Ménapiens, qui se sont retirés en arrière dans le pays, présentement nommé la Flandre, en-deçà de l'Escaut, où ils sont demeurés depuis. Soit que les Ménapiens occupassent, avant cette invasion, tout le nord de la Belgique, comme le pense M. des Roches, dans son Histoire de l'ancienne Belgique, c'est-à-dire la Flandre orientale, le Brabant, la Gueldre, le Limbourg et le Duché de Juliers jusqu'au Rhin; soit que les Nerviens, Eburons et Attuatiques demeurassent encore alors dans les parages du Rhin, *promiscuas sedes*, et qu'ils ne se soient retirés depuis, les premiers en Hainaut, les autres dans le Namurois, et les troisièmes dans les pays de Tongres et de Liège (je parle sans restriction des limites), harcelés, comme les Ménapiens, par des nouvelles colonies transrhénanes : toujours est-il certain que Cæsar, tant qu'il a régné, n'a pas souffert de nouveaux établissemens des Germains en-deçà du Rhin, et qu'il a obligé les Tenchtres et les Usipètes à le repasser. Ainsi, à la fin de la seconde période, il n'y avait pas encore de Germains établis sur la rive gauche du Rhin, hors ceux qui y étant venus sous la première période, lesquels étaient devenus Belges de fait et de droit. Cæs. de B. G. lib. 4.

Mais pendant la troisième période, la politique de Cæsar a été abandonnée; Auguste voulant repeupler les Pays-Bas d'aujourd'hui, épuisés

Digitized by Google

par les guerres sanglantes de Cæsar, accorda des établissemens à des Nations Germaniques : ses successeurs ont suivi le même plan, et c'est pendant cette période que les Francs sont venus s'établir dans la Taxandrie, aujourd'hui la Campine.

Maintenant en considérant les événemens de la première période, dans leurs rapports à la transmigration de ces Peuples Pannoniens, l'on conçoit sans peine pourquoi, dans l'intérieur de l'Allemagne, sur toute la côte de la Baltique, en Danemarck, en Suède et en Norwège, il se trouve une parfaite identité entre un très-grand nombre des noms de lieux et de rivières avec ceux de la Livonie, de la Lapponie et des environs de la Dwina, du Nieper et des côtes du Pont-Euxin. En même-temps l'on comprend pourquoi cette identité des noms de la Livonie et du Pont, sans cesser absolument, diminue depuis l'Elbe jusque dans les Pays-Bas, et que de-là l'identité des noms germaniques y augmente : c'est que ces Peuples Pannoniens ayant été arrêtés, à-peu-près pendant deux siècles, par les Gaulois sur l'Elbe, et désespérant de la pouvoir passer, ont été obligés d'envisager cette rivière pour le terme de leur transmigration. Dès-lors ils ont dû songer à y former leurs établissemens, à les rendre stables et à s'ouvrir des relations. Mais comme jusque-là ils avaient mené une vie *nomade*, et que dans leur trajet du Pont-Euxin à l'Elbe, ils n'avaient pû

Digitized by Google

donner à leurs demeures passagères que des noms connus dans leur pays natal, ou convenus depuis, ils n'ont pû donner à leurs demeures, devenues présentement fixes, que ces mêmes noms, ou plutôt, ils n'ont fait que conserver à leurs demeures fixes les noms qu'ils avaient donnés à ces mêmes demeures en arrivant. Une fois fixés à demeure et constitués en société, le nombre de leurs établissemens a dû nécessairement s'accroître, et il a bien fallu inventer de nouveaux noms pour les nouveaux bourgs et les nouveaux villages; il a dû arriver alors ce qui était arrivé en Livonie et en Courlande, et ce qui arrive à toutes les colonies. Ceux qui se trouvaient bien au-delà de l'Elbe, sur les côtes de la Baltique en Suède et en Danemarck, y sont restés, sans songer à des transmigrations ultérieures; d'autres, d'un goût opposé, en ont entrepris de nouvelles, et sont venus sur les bords du Rhin; mais comme le nombre de leurs établissemens particuliers s'était infiniment accrû, depuis qu'ils étaient devenus fixes, comparativement à ceux qu'ils occupaient dans le cours de leur transmigration, lorsqu'ils campaient par colonies et qu'ils ne subdivisaient leurs armées que par des sections de commandement, il en a dû résulter que la diversité des noms apportés en-deçà de l'Elbe, a dû s'augmenter en raison de l'accroissement des établissemens fixes qu'ils avaient formés au-delà, pendant les deux siècles qu'ils y avaient déjà demeuré.

Digitized by Google

Mais à la seconde période, lorsqu'ils ont franchi l'Elbe, et que, parvenus jusqu'au Rhin, ils se sont établis entre ces deux rivières dans la Germanie proprement dite, ils se sont alors trouvés arrêtés de nouveau sur le Rhin, par les Ménapiens, les Attuatiques, les Eburons et les Nerviens, Peuples aussi Pannoniens et aussi vaillans qu'eux. Ce n'est que vers le temps de Cæsar que leurs irruptions dans la Belgique ont commencé à prendre un caractère; mais jusques-là et dans le cours de cette période, ils ont été retenus sur les bords du Rhin, sauf des établissemens précaires qu'ils pouvaient avoir dans ces cantons déserts sur la rive gauche, et dont ni les Germains ni les Gaulois ne semblaient s'arroger la souveraineté : il n'est donc pas étonnant que les noms des lieux et des rivières des pays situés entre l'Elbe et le Rhin, offrent une si grande identité avec ceux d'au-delà de l'Elbe, puisque ce nouveau pays était si désert, que les Gaulois y envoyaient eux-mêmes des colonies, et qu'ils eussent dû commencer par faire une nouvelle topographie, s'ils n'eussent pas voulu donner à leurs nouvelles demeures les mêmes noms de celles qu'ils avaient eues au-delà de l'Elbe. Mais au delà de l'Elbe et dans la Suède et le Danemarck, il y en avait dont les établissemens fixes ou passagers portaient encore le nom de leurs demeures primitives, et d'autres, en plus grand nombre, dont les nouveaux établissemens portaient de nouveaux noms;

Digitized by Google

en venant s'établir entre l'Elbe et le Rhin, ils y ont apporté les noms de leurs primitives et nouvelles demeures, puisque chaque Nation et chaque Section y a naturellement apporté celui de la demeure qu'elle venait de quitter.

Il en est de même de la troisième période : les noms de nos villes et villages de Flandre et Brabant, de la Zélande et d'une partie de la Hollande, sont les mêmes que ceux des côtes du Rhin et de la Meuse ; et plusieurs de ceux-ci ont conservé leur identité avec ceux d'entre Rhin et Elbe, et avec les noms primitifs d'au-delà : c'est que les Nations Pannoniennes, auxquelles Auguste et ses successeurs ont accordé des terres et des demeures fixes dans les Campines, ont transféré les noms de leurs demeures des bords du Rhin à celles qu'elles obtenaient dans la Belgique, et les ont ainsi transférés progressivement aux demeures successives qu'elles ont à la fin obtenues dans l'intérieur de la Flandre et du Brabant. La preuve de cette translation progressive des noms des côtes du Rhin dans le Brabant et dans la Flandre, est d'autant plus sensible, que ce sont les Saliens qui sont des premiers qui aient obtenu des terres dans la Taxandrie, aujourd'hui les Campines; mais avant leur admission dans la Taxandrie, ils demeuraient sur la Basse-Meuse; les terres qui leur furent accordées dans la Taxandrie sont qualifiées *ARVA VACUA*, *incultes* et *désertes :* ils ne pouvaient donc leur donner, en arri-

Digitized by Google

vant, d'autres noms que ceux de leurs demeures qu'ils venaient de quitter, et encore ne leur furent-elles accordées qu'à charge de défendre le passage du Rhin contre les irruptions des Germains. Le pays des Ménapiens, c'est-à-dire de la Flandre et du Brabant, nous est dépeint, à cette époque, par Cæsar, comme également désert, rempli de bois, de marais et de lacs; donc, à mesure que ces Saliens se sont étendus dans l'intérieur d'un pays aussi inhabité, le défaut de topographie les a obligés de donner à leurs nouvelles demeures les noms de celles de la Taxandrie.

Ainsi, toutes ces étymologies que les Historiens Belges ont données des noms de nos anciennes villes et villages, sont chimériques. Ces noms ont été apportés par les Nations qui sont venues s'y fixer, et qui ont donné à leurs nouvelles demeures Belgiques les noms de celles d'où elles venaient; car, quand bien même ce point put être révoqué en doute, après ce que j'en ai dit, la seule considération que cette identité progressive des noms, depuis le Pont-Euxin, la Livonie et la Lapponie, jusque dans les Pays-Bas, ne peut pas être l'effet du hasard, suffirait, ce me semble, pour justifier ce point historique.

Cependant, tout en convenant de ce point en général, on pourrait m'opposer une difficulté particulière quant aux Pays-Bas. Pourquoi, dira-t-on, ne rencontre-t-on pas cette conformité et cette identité de noms des lieux

Digitized by Google

de ces Peuples d'outre-Rhin, dans ceux du Hainaut, du Namurois et du pays de Liége? et, ce qui plus est, pourquoi parle-t-on la langue française, qui dérive de la gauloise, dans ces trois Provinces? C'est cependant là qu'ont demeuré les Nerviens, les Eburons et les Attuatiques, qui étaient des Peuples également venus des régions septentrionales, et originairement du Pont-Euxin, tout ainsi que les Ménapiens: Cæsar assure, particulièrement même, que les Attuatiques descendaient des Cimbres et Teutons.

Il me paraît qu'il n'est pas bien difficile de résoudre cette difficulté; car d'abord, que les Nerviens aient parlé la même langue que les Ménapiens et tous les autres Peuples Germaniques, se prouve encore par le fait, indépendamment de leur origine; l'on sait que les Nerviens s'étendaient jusqu'à la rive droite de l'Escaut, et comprenaient ainsi tout le pays connu en Flandre sous le nom de PAYS D'ALOST: ce pays est limitrophe du Hainaut, et cependant on n'y parle que la langue flamande, et sa coutume est conforme à celle de la Flandre, c'est-à-dire des anciens Ménapiens. L'Histoire ne fournit aucun événement dont on pourrait déduire une apparence quelconque, que ce pays, anciennement Nervien, ait changé de langue; et à défaut d'un pareil événement, l'on doit nécessairement supposer qu'il parle encore sa langue primitive; conséquemment, que les autres

Digitized by Google

parties de la Nervie ont parlé anciennement la même: Cependant elles parlent aujourd'hui la française, et en voici la raison : c'est que Cæsar nous apprend lui-même qu'après avoir vaincu ces braves Nerviens, Eburons et Attuatiques, il a détruit ces trois courageuses Nations presque jusqu'au dernier homme, *usque ad internecionem*, dit-il; les Attuatiques en particulier consistaient en 59,000 hommes: 6000 sont restés sur le champ de bataille, et les 53,000 restant ont été vendus à l'encan. Mais ensuite voyant que ce terrible exemple, au lieu d'intimider, ne fit qu'aigrir et encourager à une défense plus vigoureuse les Ménapiens et les Morins, il prit le parti de repeupler ces trois pays par des colonies; mais il n'a pas pu tirer ces colonies des Ménapiens et des Morins, encore moins des Bataves, puisqu'il ne les avait pas encore subjugués. Il n'entrait pas non plus dans sa politique de les repeupler avec des colonies de Trévirois ou Médiomatriques; c'étaient aussi des Nations d'origine Germanique, et il n'avait pas lieu de se fier plus aux unes qu'aux autres; il n'a donc pu les repeupler que par des colonies tirées de l'intérieur de la Gaule, lesquelles y ont apporté leur langue gauloise et les noms des demeures gauloises d'où elles venaient. L'inspection seule de la carte géographique rend cette hypothèse sensible; car le Hainaut, le Namurois et le pays de Liège, forment une pointe prolongée de l'Artois et de la Champagne, la-

Digitized by Google

quelle est flanquée d'un côté par la Flandre (*Ménapiens* et *Morins*), et de l'autre par le Luxembourg et la Lorraine (*Trévirois* et *Médiomatriques*), qui parlent le flamand et l'allemand.

Enfin, la raison pourquoi le pays d'Alost, anciens Nerviens, ait conservé, au milieu de cette destruction des Nerviens, sa langue primitive, nous est également indiquée par Cæsar; c'est que parmi les Nerviens il y a eu quatre Nations, les plus éloignées au Nord, qui ne sont pas venues à la bataille sur la Sambre, où Cæsar triompha des Nerviens: si ces quatre Nations ne formaient pas le vaste pays d'Alost, au moins il était nécessairement habité par quelques-unes d'entr'elles, parce que ce pays formait la pointe septentrionale, et en même-temps la plus éloignée du pays des Nerviens. Ces quatre Nations sont parvenues à se justifier près de Cæsar, en attribuant leur retard et leur absence aux bonnes dispositions qu'elles avaient pour se soumettre à lui; elles en ont obtenu grace, et échappées ainsi à l'anéantissement du reste de leur Nation, elles ont conservé et perpétué la langue, les mœurs et les habitudes des Nerviens, que nous trouvons encore, de nos jours, en tout conformes à celles des Ménapiens de la Flandre.

Tel est donc le résultat de nos recherches: les Hollandais, les Brabançons et les Flamands sont originaires des côtes de la Mer-Noire; les Nerviens, Eburons et Attuatiques qui

Digitized by Google

ont habité le Hainaut, le Namurois et le pays de Liège, avaient la même origine; mais les trois dernières Provinces ayant été détruites par Cæsar, presque jusqu'au dernier homme, ont été repeuplées par des colonies Gauloises, lesquelles y ont introduit la langue, les mœurs et les usages des Gaulois. Ces Nations, originaires du Pont-Euxin ou Mer-Noire, ont quitté leur pays natal par voie de transmigrations partielles et successives. On ne saurait déterminer l'époque précise à laquelle elles ont commencé; mais il est probable qu'elle date de trois siècles avant J.-C. Il semble qu'elles ont remonté le Nieper jusqu'à la source de la Dwina, et qu'en descendant celle-ci, elles sont arrivées au Golfe de Riga dans la Mer-Baltique; que de-là une partie a été chercher des établissemens vers le Nord dans la Livonie, sur le Golfe de Finlande, dans la Moscovie, la Finlande et la Lapponie; qu'une autre partie s'est emparée des îles de la Baltique qui sont en face des Golfes de la Livonie et de la Finlande, d'où elle est passée en Suède et en Norwège; que la troisième partie est descendue par les côtes de la Baltique, sans s'enfoncer dans la Pologne, jusqu'à l'Oder, et que de-là elle s'est répandue, d'un côté, dans l'Allemagne jusqu'au Danube et l'Elbe, sans pénétrer dans la Moravie, ni dans la Bohême; et de l'autre côté, dans le Danemarck par le Holstein. Que ceux ci, après avoir été arrêtés à-peu-près pendant deux siècles

Digitized by Google

siècles sur l'Elbe, par les Gaulois qu'ils en ont chassés, sont parvenus jusqu'au Rhin et l'ont franchi, mais seulement pour s'établir dans le nord de la Belgique, c'est-à-dire dans les Campines; que celles de ces Nations qui étaient demeurées entre le Rhin et l'Elbe, et qui s'étaient donné le nom de GERMAINS, ont commencé à passer également le Rhin vers l'époque où Cæsar a conquis la Belgique; qu'à cette occasion les Ménapiens et les autres qui déjà s'y trouvaient établis, ont été repoussés dans l'intérieur des Pays-Bas, et qu'enfin les nouveaux venus y ont obtenu des établissemens fixes sous Auguste et ses successeurs; que ces Nations étant *nomades* et traversant des pays déserts, ont progressivement transféré le nom de leurs demeures du lieu qu'elles quittaient, à celui où elles arrivaient; et que les unes, tantôt toutes entières et tantôt par sections ou peuplades, s'étant établies à demeure dans les pays intermédiaires, et les autres continuant à aller en avant jusque dans la Belgique, il en est résulté que les noms des lieux, les mœurs, les habitudes, les us et usages, et la langue, ont dû être les mêmes sur toute la ligne qu'elles ont parcourue depuis la Mer-Noire jusqu'ici; enfin, que cette identité s'y rencontre en effet, aux variations près, que le temps et les circonstances entraînent inévitablement avec elles.

FIN.

Digitized by Google

Digitized by Google